

3165645

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 20/04/2018  
Retour Préfecture : 21/04/2018



## **CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**Séance du 15 mars 2018**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 15 mars 2018

<b>1 - Délégations de vote.....</b>	<b>4</b>
<b>2 - Désignation des secrétaires de séance.....</b>	<b>4</b>
<b>3 - Communications du Président.....</b>	<b>4</b>
<b>4 - Procès-verbal de la séance du 8 février 2018. Approbation. ....</b>	<b>9</b>
<b>5 - Décisions du président. Compte-rendu.....</b>	<b>9</b>
<b>6 - Indemnités de fonctions des élus. Modification.....</b>	<b>9</b>
<b>7 - Commissions d'étude du conseil. Désignation des membres. Modification. ....</b>	<b>9</b>
<b>8 - Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Somme aval et Cours d'eau côtiers. Désignation d'un représentant. ....</b>	<b>10</b>
<b>9 - Évolution du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois en Pôle Métropolitain (SMPGA). Approbation du projet de statuts.....</b>	<b>10</b>
<b>10 - MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE EN ASSURANCES. GROUPEMENT DE COMMANDES. CONVENTION. ....</b>	<b>19</b>
<b>11 - MARCHÉS DE PRESTATIONS DE SERVICE EN ASSURANCES. GROUPEMENT DE COMMANDES. DEFINITION DES BESOINS.....</b>	<b>20</b>
<b>12 - AMIENS. IMPASSE TOURNECOEFFE. SOCIÉTÉ SNC AMIENS CAMPUS (SOCIÉTÉ KALIX). AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDES D'AUTORISATIONS D'ACTES INDIVIDUELS D'URBANISME. AUTORISATION D'ACCÈS.....</b>	<b>20</b>
<b>13 - CENTRE COMMERCIAL LE COLVERT. ACCORDS AMIABLES. INDEMNISATION.....</b>	<b>20</b>
<b>14 - CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL. PROTOCOLE. ....</b>	<b>21</b>
<b>15 - CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD). ASSOCIATIONS LE MAIL ET APREMIS. SUBVENTIONS. ANNÉE 2018. CONVENTIONS. ....</b>	<b>21</b>
<b>16 - LONGUEAU. COMITÉ DE JUMELAGE EUROPÉEN (CJEVL). SUBVENTION. ANNÉE 2018....</b>	<b>22</b>
<b>17 - MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE. SUBVENTION. ANNÉE 2018. CONVENTION. ....</b>	<b>22</b>
<b>18 - CONTRAT DE VILLE D'AMIENS MÉTROPOLE. PROGRAMMATION 2018 DE L'APPEL A PROJETS. CONVENTIONS TYPES. ....</b>	<b>22</b>
<b>19 - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT. ....</b>	<b>24</b>
<b>20 - DOCUMENT-CADRE DES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX.....</b>	<b>24</b>
<b>21 - SIP. AMIENS. CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS PLUS AU 55/57, RUE DES QUATRE LEMAIRE. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.....</b>	<b>25</b>
<b>22 - AMIENS. ROUTE D'ABBEVILLE. MODIFICATION DU TOURNE-A-DROITE VERS LA RUE BAUDOIN D'AILLY. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION. ....</b>	<b>25</b>
<b>23 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATÉRIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS. ....</b>	<b>26</b>
<b>24 - AMIENS. BHNS. COMMISSION D'INDEMNISATION. SNC EPA LE CAFÉ DU THÉÂTRE. PROTOCOLE. ....</b>	<b>27</b>

<b>25 - CAMON. ZA BLANCHE TACHE. CESSION DU LOT 43 AU PROFIT DE LA SOCIETE NATIXIS LEASE IMMO.</b>	<b>28</b>
<b>26 - MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ETAPE DE CAMPING-CARS.</b>	<b>28</b>
<b>27 - CONTRAT DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE. DSP SAUR. AVENANT N° 4.</b>	<b>29</b>
<b>28 - LONGUEAU-BOVES. RESEAU STEP. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER. AVENANT N°1.</b>	<b>32</b>
<b>29 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ANNEE 2016.</b>	<b>32</b>
<b>30 - REMISES GRACIEUSES. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.</b>	<b>33</b>
<b>31 - AMIENS. CITADELLE. CONVENTION-CADRE AVEC L'ÉTAT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE. AVENANT N°8.</b>	<b>34</b>
<b>32 - ESIEE AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION.</b>	<b>37</b>
<b>33 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2018. 1<sup>ERE</sup> REPARTITION. CONVENTIONS.</b>	<b>41</b>
<b>34 - LA MACHINERIE. SUBVENTIONS. ANNEE 2018. CONVENTIONS.</b>	<b>42</b>
<b>35 - ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE HAUTS-DE-FRANCE. ANNEE 2018. CONVENTION DE PARTENARIAT.</b>	<b>42</b>
<b>36 - ZAC JULES VERNE. COMPTE-RENDU A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL). ANNEE 2016. AVENANT N°9 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT.</b>	<b>42</b>
<b>37 - BHNS. AMIENS. AMENAGEMENTS VOIRIES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.</b>	<b>43</b>
<b>38 - DSP BUSCYCLETTE. RAPPORT D'ACTIVITE. ANNEE 2016.</b>	<b>45</b>
<b>39 - TRANSPORTS ROUTIERS DE VOYAGEURS. RESSORT TERRITORIAL DE L'AGGLOMERATION. CONVENTION AVEC LA REGION HAUTS-DE-FRANCE.</b>	<b>45</b>
<b>40 - CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE. ANNEE 2018. AVENANT.</b>	<b>46</b>
<b>41 - PARC ZOOLOGIQUE D'AMIENS METROPOLE. EXPLOITATION DU SERVICE DE RESTAURATION. RAPPORT DE CHOIX DU MODE DE GESTION.</b>	<b>47</b>
<b>42 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEL EQUIPEMENT DEDIE AUX MUSIQUES ACTUELLES. RECHERCHE DE FINANCEMENTS.</b>	<b>50</b>
<b>43 - SUBVENTIONS AUX PROJETS CULTURELS. ANNEE 2018. CONVENTIONS. AVENANTS.</b>	<b>51</b>
<b>44 - AMIENS. HOTEL DE BERNY. SOLLICITATIONS DES SUBVENTIONS.</b>	<b>51</b>
<b>45 - ÉCOLES DE MUSIQUE. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2018. CONVENTIONS.</b>	<b>52</b>
<b>46 - MAISON DU THEATRE. ADHESION AU RESEAU PROFESSIONNEL HAUTS-DE-FRANCE EN SCENE. ANNEE 2018.</b>	<b>52</b>
<b>47 - MAISON DU THEATRE. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE. ANNEE 2018.</b>	<b>53</b>
<b>48 - MAISON DU THEATRE. DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA D.R.A.C. HAUTS-DE-FRANCE. POLE PUBLICS ET TERRITOIRES. INDUSTRIES CULTURELLES. ANNEE 2018.</b>	<b>53</b>
<b>49 - THEATRE A L'ECOLE. CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018.</b>	<b>53</b>
<b>50 - ORCHESTRE A L'ECOLE. CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018.</b>	<b>54</b>
<b>51 - AMIENS. EXTENSION DE LA PISTE D'ATHLETISME DU STADE URBAIN WALLET. DEMANDE DE SUBVENTIONS.</b>	<b>55</b>
<b>52 - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. UTILISATION DE LA PISCINE LE NAUTILUS. PREPARATION A LA NAISSANCE EN MILIEU AQUATIQUE. CONVENTION.</b>	<b>55</b>
<b>53 - QUESTIONS ORALES.</b>	<b>56</b>

La séance est ouverte à 18 H 08.

**M. GEST** : Mes chers collègues, est-ce que vous voulez bien prendre place ?

J'ouvre donc cette séance du conseil d'Amiens Métropole.

### **1 - DELEGATIONS DE VOTE**

**M. GEST** : Je vais d'abord vous parler des délégations de vote :

Mme Mathilde ROY, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Raïfa MAKDASSI-FARKOUH	donne pouvoir à	M. Pascal FRADCOURT
M. Dominique ÉVRARD	donne pouvoir à	M. Édouard DUSSART
M. Jean-Pierre HADOUX	donne pouvoir à	Mme Françoise BERGER
M. Éric CAPRON	donne pouvoir à	M. Philippe POIRET
M. Maurice NAVARRE	donne pouvoir à	M. Patrick DUFLOUCQ
Mme Valérie DEVAUX	donne pouvoir à	Mme Nedjma BEN MOKHTAR
M. Franck DARAGON	donne pouvoir à	M. Jean-René HÉMART
M. Régis RICHARD	donne pouvoir à	Mme Florence LAPA
M. Jean-François CLAISSE	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Didier CARDON, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Jacques LESSARD

**M. GEST** : Avez-vous d'autres pouvoirs ? Non. Très bien !

**DONT ACTE**

### **2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE**

**M. GEST** : Nous passons au point 2 : désignation des secrétaires de séance.

Je vous propose de désigner Colette FINET en qualité de secrétaire et Martin DOMISE en tant que secrétaire adjoint. Pas de problème(s) ?

Si on me propose ces noms, c'est parce que les personnes habituelles ne sont pas là ? Pardon ? Très bien. Merci.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.**

**M. GEST** : Je vous informe qu'une modification est intervenue dans la composition du groupe Amiens Métropole Bleu Marine qui est désormais composé de Madame Marie-Claire BOUVET et de Monsieur Yves DUPILLE.

Je vous rappelle également que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 19 avril à 18 heures ici même.

Je voudrais vous dire que vous avez trouvé sur vos bureaux une bande dessinée qui est en fait un document qui a été remis à ceux qui ont répondu à l'appel à projets de Gare la Vallée, c'est-à-dire que vous savez qu'on a, par l'entremise de la SEM Amiens Aménagement, lancé un appel à projets sur le terrain, et avec la Halle Sernam, sur ce que va devenir l'ancien dépôt de bus également sur l'Île aux fruits.

Sur ce territoire, un appel à projets a été lancé et un certain nombre de grands de l'immobilier réagissant en groupement se sont manifestés pour nous faire des propositions pour l'aménagement de toute cette partie du quartier La Vallée. Et plutôt que de leur faire un document classique, la SEM, la SPL d'ailleurs, Amiens Développement, dont le président est là, a eu la très bonne idée de faire cela sous forme de bande dessinée.

Nous sommes dans une ville qui a une tradition de la bande dessinée qui, cette année, prendra encore plus d'ampleur puisqu'On a Marché sur la Bulle se déroulera justement au sein de la Halle Freyssinet, et donc on a, avec Jean-Yves BOURGOIS, choisi de vous offrir cette bande dessinée aujourd'hui.

La deuxième chose que je voulais dire aussi, c'est que peut-être avez-vous vu en arrivant dans la cour un petit camion qui porte un prénom féminin : LAURE. Mais LAURE, c'est tout simplement un élément de communication pour l'opération que nous avons décidé de lancer en matière de lutte contre les déperditions d'énergie dans les logements. Avec l'ADEME et la région, nous avons créé une plateforme de rénovation énergétique. Elle s'appelle LAURE : Lieu d'Accueil Unique pour la Rénovation Énergétique et elle est donc destinée à centraliser l'information et l'accompagnement des particuliers autour de la rénovation de l'habitat.

C'est un service gratuit qui peut être rendu par un site Web ([www.laure.renovation/amiens.fr](http://www.laure.renovation/amiens.fr)), une permanence téléphonique qui est ouverte du lundi au vendredi (97.41.41.03.22 bien sûr), des permanences physiques à l'espace Dewailly tous les mercredis après-midi, des réunions d'information ponctuelles et divers événements dont justement la présence du camion LAURE qui va sillonner les routes de la métropole à travers des permanences.

Ça commence demain place Gambetta à partir de 14 heures, ensuite à l'Atrium le lundi 19 mars, à Pissy le 21 mars, à Amiens Saint-Acheul rue du Chemin Vert le 22 mars, place Görlitz le 27, à Ferrières place Jean Tourtier le 28 mars, à Pont-de-Metz place René Aviez le 29 mars. Voilà déjà les premières dates des déplacements.

On aura avec ce camion et ce dispositif la possibilité d'informer les personnes qui souhaitent faire des travaux et de les informer sur le plan des conseils techniques, mais également sur le plan financier pour voir ce qu'ils auront comme possibilités.

Bien entendu, le camion va passer partout. Je vois déjà les dates aussi du mois d'avril dont je vais vous dispenser tout de suite (Dury, Saleux, Saveuse, Sains-en-Amiénois, Dreuil-lès-Amiens, en plus de certains quartiers d'Amiens).

Voilà ce que je voulais vous indiquer au sujet de LAURE.

Dans le cadre des communications, je voulais faire un point sur les conseils citoyens et je vais laisser la parole à Hubert DELARUE.

**M. DELARUE :** Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord je voudrais vous rappeler que les conseils citoyens, au titre de la politique de la ville, sont de la compétence métropolitaine.

Toutefois, les cinq quartiers prioritaires dans lesquels sont installés les conseils citoyens relèvent tous de la ville d'Amiens et je crois savoir que lors du dernier conseil municipal, les conseils citoyens ont été largement abordés et débattus. Mais je me dois néanmoins, certes de manière peut-être plus succincte, de faire le point sur ces conseils citoyens et le bilan 2016-2017 de ceux-ci.

Il y a un PowerPoint qui passe.

D'abord, il est rappelé la référence réglementaire, c'est-à-dire la loi de cohésion urbaine pour la ville du 21 février 2014, autrement appelée loi LAMY, à laquelle nous nous sommes attachés bien sûr dès que nous sommes arrivés, comme chacun sait, aux affaires en mars 2014.

Il est rappelé qu'un conseil citoyen est mis en place dans chacun des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il est composé d'habitants tirés au sort. J'indique que les choses, heureusement mes chers collègues, ont évolué depuis la dernière fois parce que le tirage au sort s'est révélé extrêmement fastidieux, extrêmement laborieux et, je l'indique tout de suite, très peu productif. Mais enfin c'était ainsi. Il y a la moitié d'habitants tirés au sort, la parité hommes/femmes bien sûr et des représentants des associations, des acteurs locaux.

J'indique, Monsieur le Président, à cet égard, que 74 des conseillers citoyens sont des conseillères et que donc il va falloir remédier à cette discrimination ! C'était pour rassurer un certain nombre de nos collègues qui s'étaient inquiétés du fait que les dames n'étaient peut-être pas suffisamment représentées dans les conseils citoyens. Elles y sont très largement majoritaires.

Ensuite il y a des représentants des associations et des acteurs locaux dans chacun des quartiers concernés.

Le rôle des conseils citoyens...

Je pense que vous n'avez pas mis le bon slide parce qu'il y en avait un à 12, c'était pour le conseil municipal, mais ça c'est celui à 6 pour le conseil métropolitain parce qu'il est plus ramassé. C'est le même ? Ça ne correspond pas exactement à celui que j'ai devant les yeux, mais ce n'est pas très gênant. Ah ! C'est écrit plus gros.

Mes chers collègues, le rôle des conseils citoyens est rapidement rappelé. Les conseils citoyens participent à la mise en œuvre, comme chacun sait, du contrat de ville et ils ont d'ailleurs été associés aux Assises de la politique de la ville qui ont eu lieu, comme vous le savez, à la fin de l'année dernière.

Ces conseils citoyens débattent, proposent des actions concrètes pour répondre aux objectifs qui sont inscrits dans le contrat de ville, enfin l'ensemble des objectifs opérationnels que chacun connaît bien sûr depuis 4 ans, bientôt 3 ans plutôt, dont nous nous occupons et que nous rappelons chaque année.

Ils siègent également au comité opérationnel de suivi que je copréside avec Monsieur GERAY, secrétaire général de la préfecture, et nous y avons régulièrement des représentants des conseils citoyens.

Enfin ils participent à des bilans et à l'animation du contrat de ville.

Le premier constat, c'est que j'ai indiqué tout à l'heure une participation assez faible des habitants tirés au sort, malgré un travail considérable des services de la métropole et des services de l'État : le porte-à-porte bien sûr, des lettres de relance de toutes sortes, des actions diverses et variées pour sensibiliser tous ces hommes et ces femmes tirés au sort, mais qui se demandaient pour certains pourquoi on s'adressait à eux et qui ne voyaient pas du tout l'intérêt de participer à cette noble entreprise.

Les services de l'État ont compris que compte tenu du fait qu'on a attendu pendant près de deux ans et demi le décret d'application, lors du renouvellement des conseils citoyens, mais même avant, quand on a vu que le système ne fonctionnait pas, on a fait en sorte de faire que des volontaires, des gens qui s'intéressaient particulièrement à la démocratie locale et à la vie des quartiers prioritaires, puissent également y siéger bien que n'étant pas dans l'arrêté signé par le préfet.

Donc nous avons, fin 2016, eu recours à un prestataire extérieur aux résultats, je dois l'indiquer, assez nuancés, et aujourd'hui ces conseils citoyens sont animés par un binôme, chef de projet de la politique de la ville d'Amiens Métropole, et un délégué du préfet puisque nous sommes toujours en binôme avec les services de l'État.

Il y a eu l'officialisation du recours, je le disais il y a quelques instants, à des auditeurs libres pour pallier le fait que les personnes qui avaient été tirées au sort, pour la plupart d'entre elles, n'avaient pas souhaité y participer.

Premier constat : les aspects positifs très rapidement rappelés. C'est une intégration aux différents formats de réunions qui existent : des balades urbaines, des visites de proximité et surtout le comité de pilotage du contrat de ville.

Il y a une application progressive qui devient fort intéressante, mais il y a eu un peu de retard à l'allumage, je l'indiquais tout à l'heure, compte tenu du mode de recrutement des conseillers citoyens. Mais aujourd'hui, je pense qu'on a trouvé le bon rythme en quelque sorte et que les conseils citoyens deviennent de plus en plus productifs. J'ai voulu citer comme exemple les jardins participatifs qui, dans l'ensemble des quartiers prioritaires et dans l'ensemble des conseils citoyens des quartiers prioritaires, fonctionnent parfaitement.

J'ajouterai des échanges réguliers lors des réunions qui permettent de développer une bonne culture commune, mais aussi des projets extrêmement variés et fort intéressants émis par ces conseils citoyens.

Le bilan quantitatif : on nous avait fait un mauvais procès, mais je pense que la page est tournée du fait qu'ils ne réunissaient pas, que l'on ne savait pas très bien ce qu'ils y faisaient, etc. :

- 62 réunions des conseils citoyens ont eu lieu entre 2016 et 2017 ;
- 23 actions de concertation sur la question de la rénovation urbaine qui est extrêmement intéressante et notamment des travaux de l'ANRU et de tout ce qui intéresse la rénovation urbaine des quartiers dans lesquels ces conseils citoyens sont extrêmement impliqués, je le souligne ;
- 9 actions spécifiques sur la future convention de gestion urbaine de proximité, autrement appelée la GUP ;
- Et ensuite vous avez la liste effectivement des réunions qui se sont tenues au Nord, Étouvie, Pierre Rollin, Est, Parcheminiers.

Quelles sont, pour en finir et en terminer, les perspectives ?

Il y a un renouvellement qui a un peu tardé. L'arrêté du préfet vient d'intervenir il y a quelque temps et donc on va pouvoir mettre en place le renouvellement de ces conseils citoyens.

J'ai rappelé tout à l'heure que de nombreux participants sont inscrits dans l'arrêté. On a déjà tenu 9 réunions depuis le début de cette année 2018 et trois outils numériques se développent : un blog, une page Facebook et le site Plein Nord.

Les objectifs proposés, j'en terminerai, si vous le voulez bien, avec cela :

- D'abord une stabilisation des effectifs avec les habitants, acteurs locaux, qui souhaitent s'inscrire dans ce dispositif indiquant qu'on travaille également avec toutes les autres structures associatives des quartiers concernés et bien sûr les comités de quartier qui siègent également et qui sont représentés au sein des conseils citoyens ;
- Une autonomisation à proposer, à renforcer. On a le conseil citoyen de Pierre Rollin. Ça a été peut-être un de ceux qui se sont mis non pas le plus vite au travail, mais qui ont peut-être été le plus vite productifs. Ils ont beaucoup travaillé en concertation avec le comité de quartier et ça leur a permis de prendre un peu d'avance sur d'autres conseils citoyens où on a connu au début quelques difficultés, il faut bien l'avouer ;
- Un travail de partenariat et les autres services qu'il conviendra de développer ;
- Et améliorer une possibilité de communication. On est en train d'y travailler. Ça nous est réclamé, notamment un kit de communication à finaliser ;
- Enfin il faut cibler un peu plus dans ces structures où il y a beaucoup, je ne dirais pas d'anciens, mais nous n'y avons pas beaucoup de jeunes. Nous allons essayer de faire un effort pour cibler une dimension jeunesse, si je puis dire, en travaillant autour des projets communs.

En tout cas, le départ a été un peu difficile, un peu compliqué. Je rappellerai, Monsieur le Président, que nous avons été sans doute une des premières villes de France à mettre en place les conseils citoyens. Nous avons dû, en quelque sorte, essayer les plâtres. Mais je crois qu'aujourd'hui on a trouvé un bon rythme de croisière et que le renouvellement de ces conseils citoyens, après quelques difficultés connues notamment à Étouvie, il faut bien le dire... On a eu quelques problèmes de mise en œuvre, mais enfin je pense que tout ça est aujourd'hui réglé, que la page est tournée et que nous sommes repartis d'un bon pied.

Voilà, Monsieur le Président, synthétiquement rappelés les conseils citoyens dans notre métropole, mais comme je l'ai indiqué exclusivement sur la ville d'Amiens puisque les quartiers prioritaires sont, de par la loi LAMY, sur la ville d'Amiens et non pas ailleurs.

**M. GEST** : Merci mon cher collègue.

Il nous paraissait effectivement important qu'il y ait un point, même bref, sur ces conseils citoyens.

S'il y a des observations à formuler sur ce rapport, voyez combien ils sont mis en œuvre et combien aujourd'hui nous sommes dans une nouvelle composition, et on va voir comment cette nouvelle dynamique va produire des effets.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Non.

**DONT ACTE**

#### **4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2018. APPROBATION.**

**M. GEST** : Le procès-verbal de la séance du 8 février 2018 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée.

Si vous n'avez aucune remarque à formuler, je vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce point ? Je ne vois personne, donc on peut considérer que le procès-verbal est adopté.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.**

**M. GEST** : Conformément à l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 1<sup>er</sup> février 2018 et le 5 mars 2018 dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par délibération du 17 avril 2014.

Avez-vous des remarques à formuler ? Il n'y en a pas, donc on peut considérer qu'on a pris acte de ces décisions.

**DONT ACTE**

#### **6 - INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS. MODIFICATION.**

**M. GEST** : Il s'agit, en adoptant cette délibération, de modifier le tableau des indemnités des élus en y intégrant les nouveaux membres installés lors de la séance du 8 février 2018.

Par ailleurs, la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique nécessitent de mettre à jour les indemnités de fonctions des élus.

Sur cette base, je vous propose d'approuver le tableau des indemnités disponible sur vos écrans qui, comme vous avez pu le constater, ne bouge que très, très, très modestement.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **7 - COMMISSIONS D'ETUDE DU CONSEIL. DESIGNATION DES MEMBRES. MODIFICATION.**

**M. GEST** : Depuis la constitution des commissions d'étude du conseil d'Amiens Métropole, le 28 avril 2014, et les modifications apportées en septembre de la même année puis en octobre 2015, des

changements sont intervenus, avec, notamment, l'installation de nouveaux conseillers métropolitains appelés à siéger au sein de notre assemblée.

En conséquence, je vous propose de procéder à la modification de la composition des commissions d'étude comme il est indiqué dans la délibération disponible sur vos écrans.

Et si vous le souhaitez, je peux procéder à la lecture de ces désignations, mais comme vous les voyez, je pense que personne ne me demandera de le faire. C'est confirmé.

Voilà pour ce rapport.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

On peut considérer qu'il est adopté ? Il est adopté.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**8 - COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX, SOMME AVAL ET COURS D'EAU COTIERS. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.**

**M. GEST** : L'Établissement Public Territorial de Bassin Somme AMEVA est gestionnaire de l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Somme aval et cours d'eau côtiers.

Ce schéma est un outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. C'est la commission locale de l'eau qui gère son élaboration.

Je vous propose donc de désigner notre collègue Monsieur Patrick DESSEAUX en qualité de représentant de la collectivité au sein de cette commission.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**9 - ÉVOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRAND AMIENOIS EN POLE METROPOLITAIN (SMPGA). APPROBATION DU PROJET DE STATUTS.**

**M. GEST** : Amiens Métropole est à l'origine, vous le savez, de la création du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois en janvier 2008.

Ce syndicat est aujourd'hui appelé à connaître une évolution significative à la suite de la volonté des membres de lui attribuer des nouvelles compétences ou missions pour s'engager dans la constitution d'un pôle métropolitain qui est une nouvelle possibilité qu'ont offerte deux lois de 2010 et 2014 ; d'autre part, au retrait du département, autorisé par arrêté préfectoral du 28 avril 2017 ; et par ailleurs, à l'intégration de la communauté de communes du Grand Roye, pour laquelle nous avons déjà émis un avis favorable le 21 décembre dernier.

Je vous rappelle en effet que le Pays du Grand Amiénois s'arrêtait à l'Est à Ailly-sur-Noye et à Corbie pour faire simple, et que la fusion des communautés de communes d'Ailly-sur-Noye et

Moreuil nous a amené l'ex-canton de Moreuil en supplément. Et que les deux secteurs de Roye et Montdidier, qui étaient appelés par le conseil régional des Hauts-de-France à choisir un territoire de dialogue dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, ont choisi non seulement Amiens, le Grand Amiénois, mais même ont choisi d'adhérer d'une part, à l'ADUGA (l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois) et par ailleurs, au syndicat mixte.

Et donc nous avons aujourd'hui un nouveau territoire composé d'un peu moins de 400 communes et qui représente effectivement une place extrêmement importante dans le territoire départemental. Nous représentons effectivement pas loin de 400 000 habitants et donc effectivement c'est une des raisons d'ailleurs pour lesquelles nous avons souhaité aller vers ce regroupement plus large et plus structuré dans la mesure où jusqu'alors le syndicat mixte était quasiment une excroissance légale de l'ADUGA. Je veux dire par là que pour gérer le SCOT, la loi imposait d'avoir un syndicat mixte qui n'avait guère d'autre activité que cela.

Aujourd'hui, nous avons décidé de faire un pôle métropolitain qui aura en charge, comme vous l'avez sans doute vu dans les statuts, la constitution d'un conseil de développement puisqu'il en faut un par territoire. Nous avons choisi d'en faire un seul sur l'ensemble du territoire du Pays du Grand Amiénois plutôt que huit conseils de développement séparés, qui va par ailleurs se charger du Plan climat-air-énergie territorial sur l'ensemble du territoire du Pays du Grand Amiénois et non pas huit Plans climat différents ; qui va également bien sûr continuer de suivre le SCOT et peut-être d'ailleurs procéder à sa révision puisqu'en 2018 nous pouvons procéder à une révision du SCOT ; qui va par ailleurs avoir des actions – « actions » est une terminologie utilisée dans la loi déterminant le pôle métropolitain – dans le domaine économique, la réalisation d'un schéma de développement économique et son suivi, dans le domaine touristique, la même chose, et puis tout un ensemble de missions, de dialogues notamment, dans un premier temps, sur les problèmes de mobilité, puisque nous nous sommes rendu compte que sur le plan de la mobilité, nous avons des problématiques assez semblables ou complémentaires dans l'ensemble du territoire. Nous avons souhaité également évoquer les problèmes de santé, être en quelque sorte, à ce stade, l'interlocuteur de l'Agence régionale de santé dont le siège est maintenant à Lille. Et puis nous avons aussi envisagé, mais tout cela fonctionnera à la carte, d'élargir des outils que nous connaissons ici à Amiens Métropole : par exemple, la plateforme technique d'intervention auprès des communes, par exemple, bien sûr, le service du droit des sols qui existe déjà d'ailleurs sur une bonne partie du Pays du Grand Amiénois, par exemple encore, éventuellement, la centrale d'achat que nous avons créée l'année dernière et que l'on pourrait éventuellement voir se déployer plus largement.

Voilà ce que recouvrent les statuts qui ont déjà fait l'objet d'un vote positif de cinq des sept autres communautés de communes autres que la communauté d'agglomération d'Amiens. J'ai moi-même fait le tour – je n'ai plus qu'à aller à Moreuil – de toutes les structures amies qui font partie de ce pôle.

Le comité syndical du Pays du Grand Amiénois a approuvé à l'unanimité, le 22 février dernier, le projet de statuts qui vous a donc été communiqué.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui je vous propose d'approuver ce projet qui porte donc sur la transformation du syndicat mixte en pôle métropolitain. Je précise bien : ce n'est pas créer autre chose en plus, c'est substituer au syndicat mixte actuel un autre syndicat mixte qui porte le nom de pôle métropolitain. Et dans ce cadre-là, d'approuver également la représentation d'Amiens Métropole pour les 21 élus suivants dont vous avez trouvé la liste, 21 élus qui sont désignés d'abord en tenant compte des compétences que je viens d'évoquer sur le syndicat mixte et

également de l'ancienne équipe qui siégeait au syndicat mixte et dont certains membres particulièrement assidus méritaient bien de continuer de faire partie de cette structure.

Voilà ce qu'il vous est proposé : approuver les statuts et approuver la représentation pour les 21 élus suivants.

Oui, Monsieur LESSARD ?

**M. LESSARD** : Merci, Monsieur le Président, pour ces explications complètes, encore que j'aurai une question à la fin de mon intervention.

On comprend bien que la création de ce pôle métropolitain répond à une orientation de la région qui est d'instaurer un dialogue avec ce type de structure pour mettre en place certaines de ses politiques régionales.

Nous ne sommes pas, pour notre groupe, opposés à cette transformation du syndicat mixte en pôle métropolitain. Certaines actions sont en effet pertinentes à une certaine échelle, celle de la mobilité notamment.

Néanmoins, nous pensons qu'un débat aurait pu s'instaurer sur l'évolution éventuelle vers une métropole, comme d'autres grandes villes l'ont fait. Je pense à la ville de Metz qui est la dernière métropole créée. Mais il est vrai que la confrontation, dans ce cadre, avec les compétences du département ou de la région aurait pu susciter des divergences, voire des oppositions auxquelles le territoire n'a pas forcément intérêt. Ce débat est donc provisoirement clos.

Outre cela, la question que peuvent se poser les citoyens, c'est : est-ce que c'est une nouvelle strate institutionnelle ? Qui va payer ? À quoi cela sert-il ? Quelle est notre place ?

Il est certain que ce niveau peut sembler lointain au citoyen. Il n'y est que peu représenté. Il n'y a pas d'élu(s) d'opposition. Il y a une présence au sein du conseil de développement, certes, mais c'est un lieu qui est plutôt réservé aux experts. Donc effectivement, cette question ne semble pas la préoccupation centrale de ce niveau institutionnel.

Une autre question se pose. Nous l'avons évoquée à plusieurs reprises, notamment en conférence des présidents. C'est celle du départage entre le stratégique et l'opérationnel. L'emploi du terme « animation du projet touristique, animation du projet économique » se rapproche de la gestion de l'action, voire de la compétence. Vous avez été prudent là-dessus. Mais ceci dit, il convient là de nous éclairer. Vous avez commencé à le faire. Sachant que c'est l'ampleur du budget qui sera déterminante pour se faire une opinion sur la capacité d'action opérationnelle ou non du pôle métropolitain.

Enfin une dernière question : les statuts, vous l'avez dit, permettent d'organiser un service d'ingénierie mutualisé, de centrale d'achat pour lui-même, pour les EPCI et les communes membres, pour des prestations intellectuelles, des services, des fournitures. Mais ces statuts ne disent mot d'une Agence de développement et d'urbanisme. Donc je souhaiterais savoir si le pôle métropolitain compte s'appuyer sur l'ADUGA notamment pour poursuivre son travail sur le SCOT et son évolution, et pourquoi cela ne figure pas en clair dans les statuts.

Je suis d'accord avec ce que vous avez dit : le niveau politique, c'est le syndicat mixte ou le pôle métropolitain. L'ADUGA n'est qu'un outil. Donc le pôle métropolitain ne doit pas être une excroissance de cet outil, de cette agence, mais justement se mettre à son service. Et il serait bien

que le pôle métropolitain, affirmant ses statuts, inscrive que l'ADUGA est son outil. Pourquoi ce n'est pas fait à part avec les formules que je viens de citer ? Un service d'ingénierie, c'est peut-être là que se cache l'ADUGA. Mais pourquoi ne le met-on pas en évidence ?

Donc nous voterons cette délibération, mais j'aimerais bien avoir les réponses à ces quelques questions.

Je vous remercie.

**M. GEST** : Y a-t-il d'autres interventions ? Oui. Je vous en prie, Monsieur DUPILLE.

**M. DUPILLE** : Merci Monsieur le Président.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, en abrégé la MAPTAM, de janvier 2014, et la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République d'août 2015, la loi NOTRe, accélèrent le regroupement des territoires en zones de plus en plus vastes avec toujours plus de compétences transférées.

Les maires ont été dépouillés de la plupart de leurs compétences au profit des communautés de communes. Ensuite celles-ci ont été contraintes de fusionner sous prétexte qu'elles étaient encore trop petites. Entre-temps, notre région a disparu, éviscérée, engloutie et digérée par une région voisine omnipotente.

Parallèlement au regroupement des EPCI, ces deux lois de réorganisation de notre territoire, qu'à mon avis il faudrait abroger le plus vite possible, ont acté le renforcement des métropoles ; métropoles qui sont maintenant des monstres administratifs absorbant des pans entiers de départements, voire de régions. Paris, Lyon, Marseille et Lille en sont l'illustration. Mais la gangrène gagne aussi bien d'autres territoires. Nous en sommes à une quinzaine actuellement et d'autres s'annoncent.

Et voici que notre territoire se met en marche pour être une métropole. Alors il n'en est pas encore à ce point-là, mais c'est déjà un premier pas qui est franchi pour y arriver. Il doit évidemment franchir un seuil quant au nombre d'habitants. Je rappelle que le statut de métropole est accordé aux territoires de plus de 400 000 habitants qui sont soit situés dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants, soit capitale de région, ce que nous ne sommes plus, soit au centre d'une zone d'emploi de plus de 400 000 habitants. Pour y parvenir, notre territoire doit donc absorber ses voisins. C'est ce qui a commencé à se faire avec ce qu'on nous propose aujourd'hui.

Ce projet serait peut-être défendable si le territoire concerné était essentiellement urbain, mais à part Amiens et sa périphérie, nos territoires sont ruraux et ceux que vous serez contraints d'absorber pour franchir le seuil d'habitants requis sont aussi ruraux. Où se trouve la cohérence alors ? À qui allez-vous faire croire que ces territoires ruraux, déjà amplement maltraités actuellement, ne vont pas encore une fois être laissés pour compte au profit du centre métropolitain ?

L'article 6 des statuts du pôle métropolitain qu'on nous demande d'adopter indique les compétences transférées. Vous nous les avez listées tout à l'heure. Je ne vais pas les redire. D'ailleurs, vous l'avez dit, vous allez changer le mot « compétences » pour le mot « actions » dans le 6.2.

Dans ces paragraphes, les mots « rédaction », « élaboration », « animation », « création », « coordination », « organisation », « pilotage » reviennent très souvent. On se demande ce que vous laissez aux EPCI et aux communes. Et encore, notre territoire n'est pas encore une métropole au sens de la loi MAPTAM. Qu'est-ce que ce sera quand il le deviendra ? Ce sera un territoire déshumanisé, technocratique bien loin de ses habitants.

Bernard DREYFUS, qui est professeur titulaire de la chaire collectivités locales au Conservatoire des arts et métiers, a dit, et je le cite : « Une chose me paraît certaine, c'est que jamais nos concitoyens n'ont autant souhaité de proximité concrète et que l'on choisit cette époque où l'on manque de repères dans bien des domaines pour l'éloigner des centres de décision ». Voilà qui résume bien ce que je pense.

Je dis non à cette organisation territoriale déshumanisée, technocratique, éloignée des citoyens !

Je voterai donc contre cette délibération qui est un premier pas vers ce que je ne veux pas. Voilà pourquoi je voterai contre.

**M. GEST** : Merci. La parole est à Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN** : Merci Monsieur le Président.

Sur le principe d'un travail de collaboration entre des territoires, nous ne pouvons qu'être favorables à cette mutualisation, à ce travail partenarial dans la confiance.

J'ai plus d'inquiétudes sur l'action qui est, pour moi, quelque chose qui doit être structurant dans toutes les politiques de toutes les collectivités, qui est bien sûr sur le Plan climat-air-énergie territorial auquel nous sommes soumis et qui devrait déjà être en place depuis le 31 décembre 2016. Je ne vois pas comment ça va s'organiser, puisque ce n'est pas du tout précis.

Un Plan climat doit s'adapter bien sûr à son territoire, et donc dans ce cas-là à différents types de territoires, et insuffler vraiment des changements dans l'ensemble des politiques à la fois des collectivités, des communautés de communes et de la communauté d'agglomération, mais aussi au niveau des communes. Donc, je voudrais avoir des précisions sur cet aspect-là.

Sur l'organisation de ce pôle métropolitain qui n'est pas une métropole stricto sensu, ce que nous ne sommes pas non plus même si notre nom en porte le terme, j'aurais voulu savoir comment tout ça allait s'organiser. J'imagine qu'avec cette délibération nous aurons des retours réguliers de ce qui se passe au conseil syndical. Il serait intéressant d'avoir vraiment un rendez-vous sur le fonctionnement de ce pôle et que ses décisions soient aussi bien sûr rendues publiques.

J'ai une question aussi sur le budget : j'imagine quand même qu'il y a un budget prévisionnel qui a dû être quand même présenté aussi aux autres territoires, au moins sur les premières actions envisagées pour 2018, et c'est vrai qu'il n'est pas dans la délibération.

Et puis bien sûr aussi son organisation en termes de moyens humains puisque la question se pose pour faire toutes ces actions. Je ne sais pas comment ça va s'organiser. Est-ce que ce sera du personnel mis à disposition ? Est-ce que ce sera du personnel ad hoc ou du personnel qui sera réorienté de l'ancien syndicat mixte ?

Et puis malheureusement, ce que je trouve dommage, c'est que la désignation des membres soit déjà faite. Je ne comprends pas que ce soit effectivement possible et qu'il n'y ait pas un vote sur

ces désignations qui soit fait pour représenter l'ensemble du conseil d'agglomération d'Amiens Métropole.

**M. GEST** : La parole est à René ANGER.

**M. ANGER** : Merci Monsieur le Président.

Je pense que la constitution d'un pôle métropolitain en substitution du syndicat mixte, par l'ambition qu'elle affirme, est une bonne chose dans la période que nous vivons. C'est une bonne chose parce que je pense qu'on peut tous être légitimement inquiets de l'évolution de la décentralisation et du mouvement de recentralisation, et que la seule réponse que nous pouvons y apporter est d'être rassemblés ; rassemblés non pas pour prendre des compétences aux communes, aux communautés de communes, mais rassemblés pour se positionner par rapport à la région et à l'État. La question est bien là.

Je veux dire : soit effectivement il s'agit d'avoir un projet par le bas et de dire qu'on se rassemble pour faire nombreux, et dans les compétences ou les actions que j'ai vues, je n'ai pas le sentiment que ce soit ça ; soit on en fait un moyen pour affirmer une ambition collective pour que les communautés de communes, avec Amiens, pèsent dans l'espace régional. C'est d'autant plus important qu'effectivement Amiens et l'Amiénois doivent être visibles dans la nouvelle grande région.

Donc ça me paraît une bonne chose et pour moi la réussite est liée aux projets qu'on saura porter ensemble. Et pour que ces projets portés ensemble puissent rassembler, ils doivent étonner et être portés à un niveau qui ne pourrait être atteint par aucune des communautés de communes.

J'ai vu dans la presse, Monsieur le Président, que vous attachiez de l'importance aux nouvelles mobilités et notamment au véhicule autonome. Et c'est vrai que ce pourrait être une très belle ambition pour le pôle métropolitain de porter un projet de véhicule autonome parce que d'une part, ça peut répondre très concrètement aux besoins des territoires que je qualifierai, moi, de peu denses plutôt que de ruraux parce qu'on voit bien que dans les communautés de communes qui nous entourent, on peut difficilement dire qu'Albert et Roye, par exemple, soient des territoires ruraux. Et donc on a, en tout cas, un point commun. Et même Amiens d'ailleurs, c'est une ville assez peu dense. Effectivement, les nouvelles mobilités, les véhicules autonomes sont une des réponses, me semble-t-il, très prometteuses pour nous tous dans ce contexte-là.

Par ailleurs, nos territoires sont des territoires de tradition industrielle et agricole, qu'il s'agisse du Grand Amiénois ou du reste des communautés de communes. Et je pense que dans ces domaines-là aussi, en organisant le maillage entre les entreprises, les territoires et nos pôles universitaires, nous devons porter des ambitions fortes.

L'espoir que je veux porter aujourd'hui est celui d'une ambition qui nous permette d'être lisibles et c'est la seule réponse à une strate de plus. Ce n'est pas une strate de plus. C'est une ambition affirmée et au fond du grain à moudre pour tout le monde et non pas je ne sais quelle domination.

C'est pour ça que nous sommes très favorables à ce pôle métropolitain, en regrettant que nos collègues, que l'opposition amiénoise en tout cas n'y est pas sa place, mais cela ne nous empêchera pas de voter cette délibération.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Je vais essayer de répondre à toutes les observations qui ont été faites, que je comprends d'autant plus que c'est un sujet qui est important, pour lequel je me suis beaucoup investi auprès des communautés de communes collègues parce que ce genre de sujet fait toujours l'objet de craintes a priori, de méfiance de la part de communautés de communes qui regardent quelquefois Amiens Métropole comme quelque chose de très, très important qui peut les effrayer.

Il se trouve qu'en plus un élément extérieur est venu perturber le débat et envenimer malheureusement les choses et compliquer la discussion que nous avons avec l'ensemble de ces communautés.

Un mot d'abord pour répondre à Monsieur LESSARD. Nous avons effectivement regardé la problématique des métropoles. Comme le disait Monsieur HUTIN à juste titre, nous avons un nom, une appellation qui n'est pas contrôlée, si je puis m'exprimer ainsi, dans la mesure où Amiens Métropole a pris son appellation avant que la loi sur les métropoles n'existe. En fait, nous sommes une communauté d'agglomération. Mais il y a un nouveau texte aujourd'hui qui prévoit la possibilité de créer des métropoles. Nous avons regardé cette possibilité.

D'abord, on avait un premier problème : c'est qu'effectivement il faut peser 400 000 habitants, ce que nous n'avons pas au niveau de l'agglomération d'Amiens.

Deuxièmement, nous avons regardé aussi sur le plan de l'intérêt financier et nous y perdions. Nous y perdions financièrement.

Et je vais vous ajouter un troisième élément qui n'engage que moi : je n'imagine pas un instant, ça répond en partie à Monsieur DUPILLE, de faire une agglomération avec 400 communes ! Pour moi, ça n'est pas raisonnable. Nous avons un territoire immédiatement rural dès qu'on s'éloigne un peu de la métropole. Y compris même au sein de la métropole nous comptons un certain nombre de communes vraiment rurales. Et donc, imaginer une agglomération de 400 000 habitants sur 400 communes, peut-être me trompé-je, mais c'est, à mes yeux, déraisonnable !

Donc il n'y a jamais eu d'ambiguïté dans mon propos. Je regrette que certains, dans d'autres communautés de communes, aient pu imaginer ça un instant. J'ai toujours été d'une clarté totale là-dessus : c'est pour moi inimaginable ! Il y a un seul exemple aujourd'hui de communauté d'agglomération de ce niveau : c'est Reims qui a tenté, mais ils n'ont que 150 communes, c'est-à-dire ce qu'ont quelques communautés de communes du département. Donc, on n'est pas du tout dans le même registre. Et donc ce système-là, pour moi, outre le fait qu'il n'avait pas d'avantage financier, n'a jamais été imaginé, en tout cas dans mon esprit.

Deuxième remarque : ça n'est pas une strate de plus, je l'ai dit d'entrée, je le répète. D'abord parce qu'on avait déjà un syndicat mixte, même s'il avait peu d'activités, et deuxièmement parce que c'est juste une nouvelle formule de syndicat mixte qui porte un nom correspondant à deux lois, je le répète, qui lui ont donné naissance et l'ont confirmé ensuite.

Je partage l'avis de Monsieur LESSARD sur le fait que ce soit lointain par rapport aux habitants. C'est la raison pour laquelle j'étais suffoqué de voir l'intérêt qu'un élément extérieur portait à ce dispositif en s'acharnant à produire des articles à répétition et surtout en n'expliquant pas de quoi il s'agissait. Donc c'est vrai que je suis très surpris de cela. C'est vrai que c'est, pour l'instant encore, quelque chose de très technique et réservé aux élus.

Mais comme René ANGER le disait il y a quelques instants, on a besoin d'être rassemblés aujourd'hui. Peser 400 000 habitants dans une structure, dans une région de 6 millions, ce n'est pas trop. Ce n'est pas trop du tout ! Et donc c'est une des raisons pour lesquelles nous avons beaucoup fait en sorte de faire comprendre l'intérêt de ces choses dans les différentes communautés de communes partenaires.

Le budget, ça a été évoqué par Monsieur LESSARD et par Monsieur HUTIN. À l'heure actuelle, les communautés qui participent à la structure et à celle de l'ADUGA, et ça va me permettre de faire la transition avec l'ADUGA, ont une répartition. Nous nous sommes engagés à ce que le total des deux participations n'excède pas celles d'aujourd'hui, et bien entendu viendra s'ajouter simplement la participation du Grand Roye puisqu'il n'était pas membre jusqu'à présent. Donc ça veut dire que c'est un budget global (pôle métropolitain + l'ADUGA) qui sera le même au plus, majoré simplement du Grand Roye, que ce qu'il était jusqu'à présent.

Nous avons voulu montrer l'exemple à Amiens Métropole. Nous avons fait la proposition, vous l'avez vu dans les statuts, de ne prendre que 40 % des sièges. Nous assumerons 60 % des dépenses. Qu'est-ce que c'est que cet état d'esprit ? C'est exactement celui qui a prévalu à la création du district du Grand Amiénois. Si à l'époque, Gilles DE ROBIEN n'avait pas décidé de ne prendre que 49 % des sièges, peut-être que le district ne se serait jamais réalisé. Nous sommes là dans le même esprit. Nous voulons à tout prix inciter. C'est pour ça qu'on a longtemps été étonnés des craintes exprimées ici ou là alors que l'on faisait, je crois, vraiment des propositions montrant notre grande volonté d'aboutir.

Qu'est-ce que ça veut dire si le budget global ne change pas ? Ça veut dire qu'il y a inévitablement une réorganisation interne. Quand je disais tout à l'heure que le syndicat mixte était une excroissance de l'ADUGA, c'est qu'on a commencé par créer l'ADUGA il y a plus de 10 ans, et il s'est trouvé que le syndicat mixte n'a été créé que parce que la loi imposait un syndicat mixte pour s'occuper du SCOT. Et pour parler du personnel, Monsieur HUTIN, le syndicat mixte, aujourd'hui, c'est une personne. Il y en a eu jusqu'à deux, je le reconnais, mais il y en a un qui est parti en retraite au mois de décembre. C'est pour vous dire que la structure était extrêmement limitée.

Nous allons rééquilibrer cela, c'est-à-dire qu'il va y avoir du personnel, pour certains membres de l'ADUGA, qui travaille sur les compétences du syndicat mixte. Je vais rencontrer individuellement tous les membres du personnel de l'ADUGA et du syndicat mixte pour leur proposer, pour ceux de l'ADUGA, de « migrer » sur le syndicat mixte lorsqu'ils ont une compétence en lien avec la nouvelle formule. Et puis il y a aura aussi la possibilité d'avoir du personnel venant des collectivités membres, moyennant des équilibres financiers sur lesquels nous avons déjà travaillé, de façon à fournir le personnel nécessaire et notamment dans les domaines où ce que nous allons faire ne sera plus à la charge, par exemple, d'Amiens Métropole. Je pense au Plan climat. Je pense aux actions en matière d'économie et de tourisme. Donc, il y aura un budget contenu.

Et l'ADUGA restera effectivement un outil à la disposition notamment, mais pas que, du syndicat mixte, et sera dimensionnée de telle manière que d'une part, elle ait les moyens d'intervenir dans les secteurs que nous avons jugés collectivement importants, et par ailleurs, qui soit susceptible donc de remplir les fonctions pour lesquelles nous attendons de cette structure qu'elle puisse les remplir.

Ça ne veut pas dire pour autant que nous n'aurons pas, autant que de besoin, à faire appel à des structures extérieures. Ça a d'ailleurs été déjà le cas lorsque nos collègues de l'époque ont fait le SCOT. Il y a des choses qui ont été faites par l'ADUGA, mais il y a aussi eu un appel à des organismes extérieurs si nécessaire.

Voilà comment nous organisons le budget et le fonctionnement interne.

En ce qui nous concerne, on a fait des propositions, y compris pour des agents de la maison qui pourraient travailler au sein du syndicat mixte nouveau, donc le pôle métropolitain. Ce sont des propositions pour enclencher une mécanique et il n'est pas interdit du tout aux autres communautés de communes de nous faire aussi des propositions pour voir qui pourrait, en fonction de ses compétences, accomplir le travail envisagé dans le cadre du pôle métropolitain.

Je crois avoir répondu à Monsieur DUPILLE sur le fait de dire qu'à titre personnel aussi, je ne crois pas du tout aux grands dimensionnements. Je pense qu'effectivement on a besoin de proximité. Simplement, la proximité, elle doit se traiter en fonction des différentes compétences ou actions à mener.

Un mot encore pour vous dire que sur l'information, bien sûr vous serez tenus informés de ce que le pôle pourra engager et nous n'avons pas l'intention d'aller au-delà et de prendre des compétences, Monsieur HUTIN. Quand on retire quelque chose aux communautés de communes, ça veut dire qu'on fait une compétence et c'est là-dessus qu'il y a eu un débat d'ailleurs. Je vais vous donner un seul exemple.

À titre personnel, là encore, moi, j'étais favorable, en matière de tourisme, à ce qu'il y ait un seul office de tourisme pour l'ensemble du pays, avec des antennes bien sûr, mais un seul. Je constate d'ailleurs que c'est très exactement ce qui va se passer en Picardie Maritime qui pourtant est bien concernée par le tourisme et qui va avoir un seul office de tourisme avec des antennes, je suppose, à Saint-Valéry, au Crotoy et autres. Ça n'a pas été le choix majoritaire de l'ensemble des collègues. On s'est pliés à cela. On verra bien à l'avenir.

Mais en aucun cas, on ne peut prendre une action qui relève de telle ou telle communauté de communes si ça n'est pas dans le cadre d'une compétence transférée. Donc, il n'y a pas du tout, de ce côté-là, de mélange de genres à faire.

Pour le reste, je crois que j'ai fait à peu près le tour des questionnements et je remercie ceux qui ont souligné qu'il fallait être rassemblés, car effectivement nous sommes face à une région d'une grande dimension. Ce n'est pas toujours simple évidemment. Et puis nous sommes dans une période où le moins qu'on puisse dire, après les chamboulements de structure venus des lois diverses et variées que nous avons subies pendant les quelques dernières années... Nous sommes aujourd'hui confrontés à d'autres choses qui nous mettent dans un état de circonspection intense. Par exemple, simplement en se posant la question de savoir comment véritablement sera remplacée la taxe d'habitation qui va être intégralement, nous dit-on maintenant, supprimée. Par quoi va-t-elle être remplacée ? J'entendais, il y a quelques jours, un propos amusant : c'est qu'on donnerait à un niveau, alors je ne sais pas si ce sera le communal ou l'intercommunal, la possibilité d'avoir une part de CSG et de donner l'autorisation aux élus d'augmenter la CSG ! Je pense que ça va faire fureur et que tout le monde va se précipiter sur ce genre d'outil !

C'est pour vous dire que sur cette évolution législative, à titre personnel, je suis très circonspect pour une raison très simple, et je termine parce que là on sort du cadre, c'est que quand même, quand on supprime une recette fiscale à une collectivité, on sait ce que ça donne. J'étais président du conseil général lorsqu'on a supprimé la vignette. Soit dit en passant, personne ne demandait au ministre des Finances de l'époque de supprimer la vignette. Jamais bien entendu le montant de la vignette – c'était à l'époque, de mémoire, 110 millions de francs – n'a été maintenu dans les caisses du conseil départemental au franc près, aujourd'hui on dit à l'euro près. Jamais !

Et je vais vous donner un deuxième exemple plus récent : une loi a changé la méthode de calcul du versement transport, ce qui paye 85 % de nos transports en commun sur l'agglomération. C'était sous le gouvernement HOLLANDE-VALLS. Cette loi disait : ce ne sont plus les entreprises de plus de 9 salariés, mais uniquement les entreprises de plus de 11 salariés. Ça veut dire nécessairement qu'on a diminué le nombre d'entreprises qui pouvaient verser ce fameux versement transport. Cette mesure, pour nous, correspondait à 700 000 € de moins de recettes. Savez-vous de combien nous sommes compensés par l'État aujourd'hui ? 350 000 € ! Ce n'est pas la peine d'en dire plus pour savoir ce qui va se passer avec la taxe d'habitation.

Le contexte dans lequel nous sommes est extrêmement périlleux, nous le savons, et c'est la raison pour laquelle il va falloir faire très attention et c'est la raison pour laquelle évidemment il faut travailler groupés, et c'est évidemment pour cela que nous avons décidé de travailler sur ce pôle métropolitain.

Je vais mettre aux voix ce rapport qui vise donc les statuts et la composition de notre représentation.

**ADOPTE**

Observations :

*M. DUPILLE et Mme BOUVET ont voté contre.*

*M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.*

**10 - MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE EN ASSURANCES. GROUPEMENT DE COMMANDES.  
CONVENTION.**

**M. GEST** : Les marchés de prestations de service en assurances prennent fin au 31 décembre 2018. Ils concernent le parc immobilier et mobilier, le parc informatique et le bris de machines, le parc automobile et fluvial et la responsabilité d'Amiens Métropole, de la ville d'Amiens, du CCAS, du Syndicat mixte EUROPAMIENS, de l'EPCC ESAD et de l'EPCC Pôle national des arts du cirque et de la rue.

Je vous propose donc d'approuver la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel Amiens Métropole serait désignée en qualité de coordonnateur. Cela permettrait de rationaliser les commandes publiques de ces collectivités, la gestion des biens et leurs assurances, et d'obtenir ainsi de meilleures conditions économiques.

Pour ce faire, je vous propose d'approuver la convention de groupement de commandes dont l'objet est la passation de trois marchés de prestation de services en assurances. Il convient également de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**11 - MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICE EN ASSURANCES. GROUPEMENT DE COMMANDES.  
DEFINITION DES BESOINS.**

**M. GEST** : Maintenant que nous avons entériné le groupement de commandes, qu'il est constitué, il convient que chacun de ses membres définisse ses besoins concernant les risques à assurer.

Ces besoins sont détaillés dans les documents qui vous ont été transmis et ils seront actualisés au moment du lancement de la procédure de consultation afin de tenir compte de leur évolution.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**12 - AMIENS. IMPASSE TOURNECOEFFE. SOCIETE SNC AMIENS CAMPUS (SOCIETE KALIX).  
AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES D'AUTORISATIONS D'ACTES INDIVIDUELS D'URBANISME.  
AUTORISATION D'ACCES.**

**M. GEST** : La société SNC Amiens Campus a signé un acte de vente avec la ville d'Amiens, le 19 février dernier, concernant l'ensemble immobilier situé place Vogel et comprenant un garage situé au fond de l'impasse Tournecoeffe.

Afin de débiter ses travaux, la société devait mener des négociations pour acquérir le garage mitoyen avec le centre culturel Léo Lagrange et ainsi accéder à l'arrière de l'ensemble immobilier.

Ces négociations n'étant pas finalisées et son calendrier opérationnel étant contraint, la société a été autorisée par Amiens à démolir le mur jouxtant ce garage, sous réserve d'une reconstruction à l'identique et de garantir la sécurité du centre culturel.

Afin de régulariser la situation, je vous propose, d'une part, d'approuver la mise à disposition, au profit de la SNC Amiens Campus, d'une emprise foncière d'environ 26 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée section VH n° 95 et, d'autre part, de l'autoriser à déposer toutes demandes d'autorisations d'actes individuels d'urbanisme.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**13 - CENTRE COMMERCIAL LE COLVERT. ACCORDS AMIABLES. INDEMNISATION.**

**M. GEST** : Dans le cadre de la requalification urbaine et commerciale de l'îlot Colvert, déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en 2017, des négociations ont été menées par le groupement SYSTRA FONCIER avec les propriétaires et locataires du centre commercial. Elles ont abouti à des accords sur les offres d'indemnisation pour un montant total de 787 147 € dont la répartition est détaillée dans la délibération.

Je vous propose également de verser une indemnité d'éviction, d'un montant total de 881 236 €, réparti entre chacun des occupants du centre commercial.

Aussi, il vous est proposé d'accepter le principe de conclure, avec les locataires, des conventions d'occupation à titre gratuit. Chaque convention prendra fin à une date définie en fonction de la localisation géographique.

Ainsi, les locataires non transférés dans le nouveau centre commercial qui occupent la partie Ouest auront une convention jusqu'au 31 décembre 2018, ceux de la partie Est jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2019.

L'échéance est fixée au 31 décembre 2019, pour tous les locataires transférés dans le nouveau centre commercial.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **14 - CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL. PROTOCOLE.**

**M. GEST** : Je vous propose d'approuver le protocole transactionnel permettant de mettre un terme au contentieux entre Amiens Métropole et le centre hospitalier Philippe Pinel, concernant une facture d'eau qui date de 2014, d'un montant de 181 429,29 €. Il convient d'en autoriser la signature.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **15 - CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD). ASSOCIATIONS LE MAIL ET APREMIS. SUBVENTIONS. ANNEE 2018. CONVENTIONS.**

**M. GEST** : La collectivité soutient depuis plusieurs années les actions de prévention de la délinquance, notamment dans le cadre de la politique de la ville et du Conseil intercommunal de sécurité et de la prévention de la délinquance d'Amiens Métropole.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention de 17 750 € à l'association Le Mail pour son action de Prévention de l'errance qu'elle mène auprès des jeunes et d'autre part, de verser une subvention de 12 000 € à l'association APREMIS pour la réalisation des actions « Temps de vie, d'échanges et de médiation » et « Entretiens familiaux ».

Je vous propose également d'approuver les conventions correspondantes et de m'autoriser à les signer.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**16 - LONGUEAU. COMITE DE JUMELAGE EUROPEEN (CJEVL). SUBVENTION. ANNEE 2018.**

**M. GEST** : Dans le cadre du soutien aux associations de l'agglomération menant des actions à l'international, je vous propose d'octroyer, pour cette année 2018, une subvention de 2 000 €, comme l'année dernière, au Comité européen de jumelage de la ville de Longueau au regard des actions qu'il mène et qu'il met en œuvre en faveur de l'amitié internationale.

Y a-t-il des questions ?

Vous avez les trois actions programmées cette année, qui ne sont pas que gastronomiques. Je le dis très tranquillement et j'ai l'assurance de Colette FINET sur ce sujet.

Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**17 - MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION.**

**M. GEST** : C'est la subvention annuelle à la Maison des associations d'Amiens Métropole, de 348 000 € comme l'année dernière, que nous vous proposons. Ce montant se décompose en 188 000 € d'aide au fonctionnement et 160 000 € pour l'organisation du salon AGORA, le rendez-vous annuel des associations locales.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**18 - CONTRAT DE VILLE D'AMIENS METROPOLE. PROGRAMMATION 2018 DE L'APPEL A PROJETS. CONVENTIONS TYPES.**

**M. DELARUE** : Je crois que nous avons un petit PowerPoint qui va défiler.

Concernant la programmation 2018, on a mis les chiffres clés que vous voyez sur votre gauche : 359 dossiers reçus, on est dans le même étiage en réalité que les années passées, 88 nouvelles actions, 269 actions proposées en financement, 40 nouvelles, et au final 240 qui ont été financées par Amiens Métropole, dont 34 nouvelles. Vous avez la répartition par thématique en montant et vous voyez que la culture, que nous avons souhaité rétablir dans les axes prioritaires du contrat de ville, totalise un montant conséquent comme nous allons le voir sur la page suivante.

Vous avez la répartition qui apparaît selon les cinq axes du contrat de ville :

- Accès à l'emploi, insertion, développement : nous avons 31 projets pour 277 675 € ;
- La réussite éducative, toujours le gros morceau, si je puis dire, de la maternelle à l'âge adulte, la lutte contre le décrochage, et la réaffirmation, ô combien utile, du rôle éducatif des parents : 85 projets pour 463 000 €.
- Le renouvellement urbain, c'est normal, parce que là les associations sont moins impliquées sur la politique du renouvellement urbain. Ça touche moins le monde associatif puisque c'est le dur, si je puis dire, de la politique de la ville. On a 12 projets pour 28 400 €,

mais ça monte et ce sont principalement d'ailleurs les jardins participatifs et les embellissements, les fleurissements dans les quartiers du contrat de ville.

- L'axe 4, la prévention, la sécurité, bien sûr la santé : nous avons là 43 projets pour 247 300 € ;
- L'axe 5, sport, culture, vecteurs de cohésion sociale : 69 projets, 444 400 €.

Vous voyez donc que c'est en réalité l'axe 5 et l'axe 2 qui ont les financements les plus conséquents.

Pour répondre à des questions qui s'étaient posées lors de la commission, au titre des priorités transversales de l'égalité hommes/femmes et de la lutte contre les discriminations, ce sont bien sûr des projets qui sont transversaux, comme nous l'avons expliqué depuis 4 ans. Nous avons donc 41 projets qui sont financés parmi les 240 répartis sur les cinq axes thématiques, pour un montant de subventions d'Amiens Métropole de près de 223 000 €, soit 15 % de l'enveloppe financière.

Sur la programmation 2018 qui apparaît à l'écran, nous avons souhaité, avec les associations, développer les conventions pluriannuelles d'objectifs de manière à éviter, chacun l'a bien compris, qu'on fasse des budgets pour un an et que les associations se demandent si ça va être reconduit, comment ça va se passer, si ça va être supprimé. Sachant que cette année, si nous avons maintenu, Monsieur le Président, à 1 500 000 € la contribution de la métropole, je dois regretter que l'État, à moins que les choses ne s'améliorent dans les jours qui viennent, a quant à lui réduit un peu sa contribution par rapport aux années précédentes.

C'est pourquoi, dans le souci de satisfaire le monde associatif et les associations les plus conséquentes, nous avons voulu développer, encore davantage que nous ne l'avions fait jusqu'à maintenant, les conventions pluriannuelles d'objectifs.

Vous aurez relevé que sur 2016/2018, il y a 31 actions portées par 8 structures, pour 413 500 €, mais pour 2018/2020, il y a de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs – vous avez d'ailleurs les listes 2016/2018 - 2018/2020 – et 22 actions, soit au total, mes chers collègues, 53 actions en 2018, des conventions pluriannuelles d'objectifs, 16 structures pour un montant de 628 900 € qui représente 42 % du montant de l'enveloppe globale, ce qui va donner de la visibilité et de la stabilité à ces associations.

Les nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs seront bien sûr soumises à la validation des élus lors du prochain CAM. Nous y sommes.

Voilà, Monsieur le Président, la présentation synthétique mais complète du contrat de ville d'Amiens Métropole dans le cadre de la programmation de l'appel à projets.

**M. GEST** : Merci mon cher collègue.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **19 - EXTENSION DU PERIMETRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT.**

**M. DELARUE** : Afin de faire suite à l'extension du périmètre de notre communauté d'Agglomération Amiens Métropole aux communes de Cardonnette, Querrieu, Saint-Vaast-en-Chaussée, Vaux-en-Amiénois, Ferrières et Seux, je vous propose d'engager la procédure de modification du programme local de l'habitat.

Je vous demande donc d'approuver le projet de modification correspondant.

Chacun a bien compris que nous avons déjà, préalablement, travaillé sur la procédure de modification de notre programme local de l'habitat futur et sur le fait qu'il va être poursuivi, si je puis dire, sur les années 2018/2019/2020. Mais compte tenu de l'arrivée des communes que je viens de nommer, il y a donc lieu de procéder à une rectification, si je puis dire, ce qui nous a été demandé par les services de l'État.

**M. GEST** : Merci mon cher collègue.

Effectivement les services de l'État, qui nous ont informés mi-décembre de l'acceptation de l'entrée de nouvelles communes dans Amiens Métropole, se sont aussi empressés de nous demander de bien vouloir nous mettre en conformité concernant le PLH que nous avons, par délibération, décidé de proroger le 21 décembre dernier sur les années 2018 et 2019.

Et donc il s'agit là d'un programme qui a été revu pour les six nouvelles communes de notre agglomération et bien évidemment qui est compatible avec le SCOT. C'est un travail qui a dû être fait de manière à ce que nous puissions avoir une prorogation confirmée de notre PLH, et ce pourquoi nous attendons d'ailleurs la décision de l'État.

Voilà pour ce rapport.

Nous aurons d'ici la fin 2018 à décliner des orientations stratégiques dans un programme d'action et il nous appartiendra de territorialiser les objectifs, de hiérarchiser les actions et d'identifier les leviers les mieux à même de contribuer à la satisfaction des objectifs.

Pour l'heure, c'est la modification que l'État nous a demandée.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **20 - DOCUMENT-CADRE DES ORIENTATIONS EN MATIERE D'ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX.**

**M. DELARUE** : Amiens Métropole est tenue de définir ses orientations en matière d'attribution de logements sociaux dans le respect scrupuleux de la mixité sociale et de l'équilibre du territoire. Nous sommes à cet égard chef de file de cette politique dite de peuplement en matière d'attribution de logements sociaux.

Dans ce cadre-là, je vous propose d'approuver le document-cadre d'orientations en matière d'attribution de logements sociaux tel qu'il a été présenté en annexe à la délibération et qui a été

décidé, si je puis dire – je ne sais plus s'il a été voté –, lors de la séance du 19 décembre 2017. Lors de la commission plénière de la CIL, il y a eu l'adoption des propositions d'orientations justement en matière d'attribution de logements sociaux qui vous sont aujourd'hui présentées.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver ce document-cadre qui a déjà été approuvé par la CIL le 19 décembre 2017, en matière d'attribution de logements sociaux, et je vous invite également à autoriser notre président à transmettre ce projet au représentant de l'État et à signer les documents à intervenir.

**M. GEST** : Merci mon cher collègue.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Je le mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**21 - SIP. AMIENS. CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS PLUS AU 55/57, RUE DES QUATRE LEMAIRE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**M. DELARUE** : Le rapport 21 est un dossier assez classique, puisque c'est une participation financière qui nous est sollicitée par la SIP pour la construction de 7 logements PLUS au 55/57 rue des Quatre Lemaire.

Il vous est donc proposé, Monsieur le Président, mes chers collègues, de répondre favorablement à la demande qui nous a été faite par la SIP, laquelle sollicite la participation financière de notre collectivité pour la construction de ces logements que je viens d'indiquer et qui sont précisément rue des Quatre Lemaire à Amiens.

La participation est de 28 000 €. C'est une participation classique de 4 000 € par logement, tant d'ailleurs au niveau de la ville que de la métropole.

Le prix de revient de l'opération, c'est un peu plus de 1 million €, soit 153 514 € par logement, et comprend deux T2, trois T3 et deux T4, ce qui nous fait bien tous ensemble les trois logements.

Une convention à intervenir avec la SIP est à approuver. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**22 - AMIENS. ROUTE D'ABBEVILLE. MODIFICATION DU TOURNE-A-DROITE VERS LA RUE BAUDOIN D'AILLY. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. RENAUX** : Il est proposé d'approuver le projet d'aménagement du carrefour de la rue d'Abbeville avec la rue Baudouin d'Ailly, au droit de la place la Barre, à Amiens.

Et il vous est également proposé d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de fonds de concours par laquelle la ville d'Amiens apportera sa participation à hauteur de 2 500 €.

Les véhicules arrivant trop vite dans cette voie mettent en insécurité les riverains qui quittent leur stationnement.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question.

Je mets aux voix.

**ADOPTE**

Observations :

*M. LESSARD, M. CARDON et Mme ANNOOT se sont abstenus.*

### **23 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.**

**M. FRADCOURT** : Lors de la séance du 21 décembre 2017, notre assemblée a délibéré sur la participation de la collectivité au financement des aides et régimes d'aides directes aux entreprises de la région Hauts-de-France.

C'est ainsi que le dispositif d'aide aux investissements matériels des très petites entreprises a été décidé afin de soutenir les entreprises et d'accompagner leur projet d'investissement.

Dans ce cadre, je vous propose de répartir un montant total de 76 492 € en versant des subventions aux 20 entreprises présentées dans cette délibération.

Et je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

Le principe en fait, c'est une aide matérielle à hauteur de 15 %, avec un maximum de 6 000 €.

Je peux peut-être vous lire très rapidement les bénéficiaires qui sont sur la métropole. Il y a :

- La SARL BATIFOULIER : 1 565 € ;
- La SAS "Les Cœurs de Marie" : 4 097 € ;
- La SARL AU 170 : 2 633 € ;
- Madame Geneviève BALAVOINE : 3 988 €. Je la salue. Je crois qu'elle est dans la salle. Elle est venue écouter cette délibération. Elle tient un salon de coiffure ;
- La SARL ADVD : 3 300 € ;
- Madame Valérie DETURCK - "Poil de Toutou" : 3 252 € ;
- La SARL Stéphane WIOTTE : 6 000 € ;
- Monsieur Olivier BREELE : 1 565 € ;
- Monsieur Emmanuel VASSEUR - "La Croustillante" : 1 734 € ;
- La SAS Sébastien POCHOLLE : 6 000 € ;
- Monsieur Sébastien DUSSART : 1 395 € ;
- L'EURL ARDON DELICES -"Jeff de Bruges" : 5 563 € ;
- La SAS LES 3 CAILLOUX : 6 000 € ;

- La SARL RESTO KEBAB de Longueau : 6 000 € ;
- La SAS LE COMPTOIR MARCHAND : 6 000 € ;
- La SAS BAF 80 : 6 000 € ;
- La SARL SF ENSEIGNES : 2 195 € ;
- La SARL EASY CONTROL : 6 000 € ;
- La SAS LA VILLA NNYA : 2 313 € ;
- Et la SARL AU BONHEUR DES FLEURS : 892 €.

Soit un total de 76 492 €.

Je suis content de présenter cette délibération qui a traîné un peu, puisque la loi NOTRe ayant désigné la région comme chef de file sur le développement économique, il a fallu attendre une convention, que le président puisse la signer en décembre 2017, afin aujourd'hui de pouvoir, quelque part, donner cette aide aux commerçants et artisans qui attendaient depuis quelque temps cette aide à l'investissement. Il y aura d'autres aides qui arriveront dans le prochain conseil.

**M. GEST :** Merci d'avoir donné cette précision, car effectivement on avait des dossiers qui attendaient tout simplement parce que nous, nous attendions la convention sans laquelle il n'est pas possible d'avoir des interventions dans le domaine économique, qui est la compétence régionale.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**24 - AMIENS. BHNS. COMMISSION D'INDEMNISATION. SNC EPA LE CAFE DU THEATRE.  
PROTOCOLE.**

**M. FRADCOURT :** Ce n'est pas la première fois qu'on passe une demande d'indemnisation dans le cadre de cette commission. Cette fois-ci, il s'agit de la SNC EPA « Le Café du Théâtre ».

Dans le cadre de cette commission, une demande a été examinée pour ce commerce. C'est pourquoi je vous propose d'accorder une indemnité de 30 600 € au « Le Café du Théâtre » pour l'indemnisation du préjudice qu'il a subi.

Cette commission s'est réunie pour la deuxième fois, toujours sous la présidence du président du tribunal administratif.

**M. GEST :** Je ne sais pas si c'est le président, mais en tout cas un magistrat du tribunal administratif.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Effectivement il y a eu quatre commissions depuis novembre (une par mois), comme nous nous y étions engagés : 14 dossiers ont été étudiés, 8 dossiers ont été acceptés, 5 dossiers n'ont pas été acceptés, la plupart du temps parce qu'ils ne répondaient pas au critère qui est, je vous le rappelle, de perte de 10 % du chiffre d'affaires, et un qui n'était pas dans le périmètre retenu, et il y a un report pour complément d'information sur un autre dossier.

Il y a d'autres dossiers qui sont programmés pour la prochaine réunion qui aura lieu lundi.

Nous continuons à répondre aux sollicitations des commerçants parce que dans la problématique des travaux, c'est cela qui est important : c'est de faire en sorte de minimiser autant que faire se peut les conséquences sur le commerce et donc c'est la raison pour laquelle nous avons décidé cette mise en œuvre. Je rappelle que ce n'est pas obligatoire et que lors de la piétonisation d'il y a 25 ans, il n'y avait pas d'indemnisation des commerçants.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**25 - CAMON. ZA BLANCHE TACHE. CESSION DU LOT 43 AU PROFIT DE LA SOCIETE NATIXIS LEASE IMMO.**

**M. FRADCOURT** : Dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de la Blanche Tâche à Camon, je vous propose d'approuver la cession du lot n° 43, au profit de la société NATIXIS LEASE IMMO, moyennant le prix total de 43 420 € HT, soit 26 € par m<sup>2</sup>.

Cette société finance, sous la forme d'un crédit-bail, le projet de la SCI NEBULA pour laquelle une option a été retenue pour ce lot.

**M. GEST** : Merci.

C'est un dossier classique dans cette zone qui est quasi remplie maintenant et donc je vous pose la question : y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**26 - MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ETAPE DE CAMPING-CARS.**

**M. SAVREUX** : Mes chers collègues, afin de renforcer l'attractivité touristique d'Amiens Métropole et de diversifier son offre globale d'hébergement, nous souhaitons réaliser une aire de camping-cars pour répondre aux besoins liés au développement accéléré de ce mode de vie.

Il s'agit ici de répondre à une carence, puisque c'est un équipement que nous n'avons pas aujourd'hui sur Amiens, et régulièrement les professionnels du tourisme soulignent les difficultés qu'ont les camping-caristes à être accueillis dans des conditions optimales.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la société publique locale Amiens Développement relatif à l'aménagement d'une aire de camping-cars d'une quarantaine de places environ sur le site de l'Île aux fruits dans le quartier La Vallée.

C'est une localisation qui présente plusieurs avantages.

D'abord, on est proche du centre-ville, et contrairement à beaucoup de villes qui aiment reléguer leurs aires de camping-cars en périphérie, nous faisons le choix exactement inverse en l'intégrant au cœur touristique de la cité. Les usagers seront aux bords de la Somme, face aux Hortillonnages

et avec vue sur la cathédrale. Donc il y a vraiment pire comme endroit ! Et évidemment ils seront à quelques minutes de la future passerelle qui sera bientôt construite au bout du nouveau parc Nisso Pelosoff.

Et le deuxième avantage, c'est que cette aire de camping-cars, vous le voyez sur le croquis qui est présenté sur l'écran, c'est finalement la première pierre, l'amorce d'un mouvement plus global de réaménagement, de mise en valeur, de reconquête de ce site qui est stratégique pour Amiens et qui est plein de potentiel.

Il y a beaucoup de projets qui sont en gestation. Vous voyez ici la Halle aux fruits qui est en cours de rénovation et qui a vocation à accueillir des activités touristiques et de loisirs. Vous ne le voyez pas, mais vous pouvez le deviner : vous avez en bord de Somme un quai d'embarquement qui pourrait pourquoi pas demain accueillir des péniches pour de l'activité, là encore, touristique. Vous avez un projet de réouverture de la Petite Avre et vous avez également des projets d'agriculture urbaine qui fleurissent sur ce site.

Le contrat de maîtrise d'ouvrage qui est présent dans la délibération a pour objet de mettre en place un mandat intégrant l'ensemble des phases utiles à la réalisation de ce projet.

À noter pour terminer, Monsieur le Président, que l'objectif est de livrer ce site pour la saison touristique 2020 et que le budget prévisionnel de l'opération s'élèverait à 562 464 € hors foncier et avec des tranches conditionnelles.

Merci.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **27 - CONTRAT DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE. DSP SAUR. AVENANT N° 4.**

**M. GEST** : Avant de passer au rapport 27 et de donner la parole à Colette FINET, je voudrais vous donner quelques précisions suite à une émission de télévision qu'à titre exceptionnel j'ai regardée mardi soir et peut-être certains d'entre vous l'ont regardée. Cette émission s'appelle *Cash Investigation*, dont chacun connaît l'objectivité et la volonté de présenter les choses pas du tout à charge ! C'est ce que j'appelle une émission « tir aux pigeons ». Il y avait des pigeons de visés là. Ce n'était pas nous, mais il se trouve qu'on est des victimes indirectes, collatérales comme on dit !

Je pense qu'il est très important à cette occasion-là de vous clarifier les choses parce que vous y avez droit, et l'ensemble des Amiénois et des habitants de la métropole qui ont pu être interloqués par ce qu'ils ont entendu ont le droit d'avoir une explication claire, nette et précise, et je remercie Colette FINET d'en avoir donné un élément sur France Bleu ce matin même.

D'abord, qu'est-ce qui concernait Amiens ? Simplement un élément qui est arrivé en début d'émission : un classement sorti de nulle part. Personne ne sait d'où vient ce classement. On ne le connaît pas. On ne l'avait jamais vu, pas plus mon collègue de Nîmes que moi-même, que les

services, ici, d'Amiens Métropole. On ne sait pas du tout qui a établi ce classement, comment il a été établi, sur quelle base. Est-ce qu'on a mélangé les DSP et les régies ? Sans doute d'ailleurs.

Enfin bref, il y a eu un classement et ce classement a fait apparaître qu'Amiens (alors est-ce que c'est la ville ? est-ce que c'est l'agglomération ? On ne sait pas non plus) apparaissait au 49<sup>e</sup> rang des 50 villes les plus peuplées de France – donc c'est a priori plutôt la ville – en ce qui concerne le rendement des canalisations d'eau.

Qu'est-ce que ça veut dire ?

Le rendement, c'est tout simplement la partie de l'eau produite qui sert effectivement, et plus exactement la partie non facturée représente chez nous 27 %. C'est la partie non facturée. Je dis bien non facturée parce que ça ne veut pas dire, contrairement à ce qui a été dit dans l'émission, que toute cette eau-là va dans la nature. Évidemment, c'est très choquant quand on prend l'information comme ça brutalement. Les gens peuvent légitimement se dire : mais qu'est-ce que c'est que ce truc ? On laisse partir l'eau n'importe où dans la nature et c'est de l'eau perdue, donc de l'eau qui n'est pas facturée et donc qui peut avoir une répercussion sur le prix que l'on paye. Ça, c'est ce qui s'est passé.

Bien évidemment, nous n'avions pas attendu après l'émission *Cash Investigation* pour nous occuper et nous émouvoir de cette situation parce qu'effectivement, comme la plupart des grandes villes de France, je dirais même la totalité, nous avons un système qui fait que notre taux de rendement n'est que de 73 %. Au mieux, il est de 80 %. Personne n'est à 100 %. C'est la première précision qu'il est important de connaître.

Je rappelle également qu'en ce qui nous concerne, nous sommes en régie municipale d'Amiens et qu'il y a une DSP pour les 32, parce que c'était avant que les 6 autres communes arrivent dans l'agglomération.

Nous avons d'ailleurs bien pris conscience de la problématique, notamment de la DSP, car ce chiffre de rendement est encore bien inférieur sur le secteur qui fait l'objet de la DSP et nous mettrons un terme à cette DSP au mois de juillet. Donc nous n'avons pas, je le répète, attendu Madame LUCET pour tirer les conclusions de ce que nous constatons.

Chaque année, nous procédons à de très lourds investissements. Par exemple, on change en moyenne 20 kilomètres de canalisations, ce qui représente un investissement annuel de l'ordre de 6,5 millions €. Je rappelle que tout cela est sur le budget annexe bien entendu de l'agglomération.

Sans doute pourrions-nous consacrer plus encore si nous n'avions pas été épuisés financièrement par la nécessité de changer les branchements en plomb. Ça, ça fait suite à une affaire qui a démarré il y a plus de 20 ans à Amiens d'ailleurs. Ces changements des branchements en plomb ont été déclenchés parce qu'à l'époque on a dit : il y a un danger de saturnisme sur l'ensemble du territoire, pas simplement sur Amiens ! Entre nous, il y a eu 0 cas à Amiens. Mais c'était tellement nécessaire que l'on a mis 20 ans, plus même, pour changer les branchements en plomb puisqu'on termine cette année, en 2018. Comme on a consacré la grosse partie des moyens à cela, évidemment qu'on n'a pas pu faire plus sur le reste.

S'ajoute à cela le fait que les branchements en plomb ont été remplacés par des branchements en polyéthylène et malheureusement ces branchements-là sont beaucoup moins solides, cassent et donc amènent à ce que nous remplaçons les branchements qui eux-mêmes ont remplacé les branchements en plomb.

J'ai dit tout à l'heure que les rendements sont influencés par les fuites. Il y en a. Alors c'est vrai que dans l'émission on nous a présenté un expert qui vient à la pêche pour vérifier qu'il y a une fuite d'eau. Ce n'est pas tout à fait comme ça que ça se passe de manière générale. Mais c'est aussi le lien avec des casses, quelquefois d'ailleurs à l'occasion de travaux. Et puis c'était aussi, et ça, nous l'avons constaté, parce que nous avons un gros problème de relevé de compteurs, quelquefois même des compteurs non relevés ou mal relevés. Ça aussi, ce n'est pas facturé dans ces cas-là.

Tout cela, nous avons décidé d'y remédier et cela fait déjà plus d'un an, me semble-t-il, que nous avons fait appel à la télérelève, et d'ailleurs nous avons déjà un premier résultat, puisque le rendement était de 70 % ; il est aujourd'hui de 73 % et bien évidemment nous avons la volonté d'aller au-delà.

Je rappelle également que nous avons aujourd'hui environ 1 000 compteurs pour vérifier ici ou là les déperditions éventuelles, et par ailleurs je vous rappelle que nous avons décidé de lancer un audit global du rendement, que nous avons confié à un organisme indépendant qui s'appelle l'Observatoire international de l'eau qui est situé à Limoges, je crois.

La fin de la DSP, je vous l'ai indiquée.

Tout ceci nous amène quand même à repréciser, une fois de plus, qu'en dépit de l'augmentation que nous avons votée, il y a très peu de temps, du prix de l'eau qui est aujourd'hui à 3,33 € / m<sup>3</sup> et qui, je vous le rappelle, fait l'objet d'une augmentation sur l'eau de 5 %, mais de 0 % sur l'assainissement, ce qui fait en fait que nous avons augmenté de 3 % le prix, ceci sur une consommation classique de 120 m<sup>3</sup> par an, fait que nous avons augmenté en fait de 1 € par mois. Voilà la réalité.

Avec ce tarif, nous sommes encore très, très, très, très, très nettement en dessous du prix moyen et de certains prix au mètre cube. Nous n'avons pas de référence récente. La seule référence que nous ayons date de 2014. Mais en 2014, nous étions dans la tranche de population entre 80 000 et 220 000 habitants, en 4<sup>e</sup> position, avec 3,30 € pour le moment, à l'époque, pendant que la ville de Nîmes, à qui on n'a pas du tout demandé quel était son prix de l'eau soit dit en passant pendant le reportage, était à 3,64 € et que la ville du Havre était à l'époque à 4,63 €. Vous voyez que ça, ce sont des chiffres de 2014. Imaginons qu'ils aient un peu progressé pour tout le monde depuis. Nous, nous sommes aujourd'hui à 3,33 €, alors que vous avez des villes dans la même strate de population qui dépassent amplement les 4 €.

Par conséquent, la réalité d'aujourd'hui, c'est que nous avons pris en compte les problématiques soulevées s'agissant des rendements ; que malheureusement il faut le faire au fur et à mesure des moyens que nous pouvons consacrer, et je vous ai dit qu'ils ne sont pas nuls (6,5 millions € par an) ; et que par ailleurs nous restons très en deçà du prix moyen de l'eau dans notre pays.

Je tenais à vous donner toutes ces indications-là parce qu'aujourd'hui d'abord il y a un rapport sur l'observation du prix de l'eau. D'autre part, nous avons effectivement déjà décidé d'en augmenter le tarif en 2018. Et par ailleurs, je pense que comme on parle aussi de la DSP, il était utile que vous sachiez tout cela de manière très précise avant que l'on aborde les différents rapports qui ont trait à l'eau aujourd'hui.

Sur ce, je vais pouvoir donner la parole à Colette FINET pour le rapport 27.

**MME FINET** : Merci Monsieur le Président.

Je vous propose d'approuver l'avenant n° 4 à la DSP relative au service public de distribution d'eau potable, attribué à la société SAUR en février 2008.

Cet avenant a pour objet de prolonger la DSP jusqu'au 30 juin 2018 afin de disposer du délai nécessaire à la conclusion de la procédure de remise en concurrence de ce contrat et ce, sans nuire à la continuité de service.

En plus, j'ajouterai que pour des raisons techniques, si nous ne faisons pas cette prolongation de 3 mois, les usagers risqueraient d'avoir deux factures en même temps, et par conséquent il nous a paru sérieux de prolonger de 3 mois avant éventuellement qu'il y ait un passage en régie ou non après le 30 juin.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**28 - LONGUEAU-BOVES. RESEAU STEP. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER. AVENANT N°1.**

**MME FINET** : Dans le cadre du projet de regroupement de 3 stations d'épuration, je vous propose d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public autoroutier, intervenue avec la SANEF.

Je vous rappelle que cette convention actait les modalités techniques et financières des travaux de passage d'une conduite de transfert d'eaux usées sous l'autoroute A29, sur deux parcelles à Boves (Z 559 et Z 535).

L'avenant que je sou mets ce soir à votre approbation vise à acter, d'une part, les changements techniques occasionnés par des contraintes liées au forage, et d'autre part, les coûts supplémentaires de 395 € HT qui en découlent.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**29 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ANNEE 2016.**

**MME FINET** : Je vous invite à prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016.

Peut-être que ce serait bien que je donne quelques détails.

Voici quelques chiffres peut-être pour y voir clair puisqu'on parlait de rendement du réseau il y a quelques minutes. Le rendement du réseau en 2016 était de 73,68 %. Je rappelle que nationalement, Monsieur le Président a dit 80%. Moi, j'avais comme note même 76 % nationalement. Mais bref, ça veut dire qu'on n'est pas si mal que ça par rapport à ce qui a été dit l'autre jour dans l'émission, sans qu'on ne s'en contente bien sûr, et on a montré concrètement qu'on faisait ce qu'il fallait pour arriver évidemment à de meilleurs rendements.

Dans l'année 2016, nous avons supprimé 1 450 branchements en plomb. Il en restait 1 511 à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Je crois, sous couvert de Monsieur MAGNIER pouvoir dire qu'il y en a encore quelques-uns, mais qu'on a quasiment terminé le changement des branchements en plomb.

Sur l'assainissement, 99 % des habitants, en 2016 toujours, sont raccordés au réseau d'assainissement.

5 139 tonnes de matières sèches, de boues donc, ont été produites par les 9 stations d'épuration, ça, c'est important, avec un taux de conformité de 100 % pour un épandage agricole.

Au niveau du prix de l'eau et de l'assainissement, cette année-là, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, nous étions à 1,63 € TTC / m<sup>3</sup> en eau potable et 1,53 TTC / m<sup>3</sup> pour l'assainissement. Et ça représentait donc 30,30 € HT par semestre pendant deux ans, soit 121,20 € HT.

Je ne sais pas si vous souhaitez quelques données supplémentaires, sinon ce sont d'énormes chiffres qui ne donnent pas véritablement d'autres renseignements. Je veux bien les donner. C'est le nombre de mètres cubes au niveau des recettes en eau, en assainissement, etc., mais ça ne nous donne pas des éléments supplémentaire au rapport véritablement.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix. Pardon ? Oui, c'est un rapport. On ne met pas aux voix.

**MME FINET** : C'est dont acte.

**M. GEST** : On prend acte effectivement.

**DONT ACTE**

### **30 - REMISES GRACIEUSES. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.**

**MME FINET** : Ce qui est écrit sur vos ordinateurs est très succinct, puisqu'on dit : « Suite à une consommation d'eau anormale occasionnée par des fuites, je vous propose d'approuver la remise gracieuse sur les consommations ».

Je voudrais peut-être dire quelques mots supplémentaires. Ce sont des remises gracieuses effectivement, mais c'est dans un cas de figure un peu particulier : il s'agit du centre de gastro-entérologie de la Vallée des Vignes à Amiens.

Une facture de 5 945,68 € pour une consommation de 1 995 m<sup>3</sup> a été émise pour la période du 17 septembre 2016 au 18 mai 2017. Le cabinet a réagi rapidement pour trouver l'origine de la fuite, mais ça n'a pas été simple, et donc un débit supplémentaire de 1 672 m<sup>3</sup> a été constaté en raison de la complexité pour traiter l'origine de la fuite.

Il est donc proposé aujourd'hui, un peu à titre exceptionnel, d'appliquer sur la première facture un dégrèvement de 1 709 m<sup>3</sup> qui correspond à la redevance d'assainissement, soit un montant de 2 619 €, et de ne pas du tout facturer la surconsommation le temps où on a cherché à trouver la fuite qui était de 1 672 m<sup>3</sup>. Donc le solde à payer pour le cabinet de gastro-entérologie sera de 3 326 €.

Je vous propose d'approuver, si vous en êtes d'accord, cette remise gracieuse à titre exceptionnel.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**31 - AMIENS. CITADELLE. CONVENTION-CADRE AVEC L'ÉTAT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE. AVENANT N°8.**

**M. JARDE** : Le 20 décembre 2007, c'est-à-dire il y a 10 ans, l'État a confié à Amiens Métropole la maîtrise d'ouvrage du transfert des universités sur le site Citadelle.

Sept avenants successifs étaient prévus.

Je propose un huitième avenant pour les conditions de remise des ouvrages, car initialement la remise devait se faire après la levée de toutes les réserves. Il en persiste. Il est proposé donc une hiérarchisation de ces réserves en réserves bloquantes, en sachant qu'un accord a été obtenu sur les vousoirs avec pose de toiles sur toutes les bandes de captage et qui a été pris financièrement par l'entreprise Léon GROSSE et l'agence Renzo PIANO, et en réserves avec délai complémentaire permettant le début du déménagement qui va donc commencer le 9 avril prochain, c'est-à-dire très prochainement, et qui s'étalera jusqu'au 31 juillet 2018.

L'ouverture au public nécessitera le passage de la commission de sécurité et devrait avoir lieu en juillet.

Par ailleurs, il y a une répartition des prises en charge des travaux électriques par Amiens Métropole et des actes notariés par l'État.

Ce huitième avenant permettra donc la remise de l'ouvrage à l'État. Or l'État le planifiait au 9 avril prochain, c'est-à-dire que c'est tout à fait prochainement, ce qui permettra une rentrée universitaire en septembre 2018.

**M. GEST** : Je remercie Olivier JARDÉ d'avoir présenté ce rapport qui concerne un chantier qui nous aura posé énormément de problèmes et qui, je le rappelle, a deux ans de retard puisque les étudiants devaient rentrer en septembre 2016 et nous allons au mieux donc rentrer en septembre 2018. Je dis au mieux parce qu'effectivement dans la convention telle qu'elle est

prévue, il est prévu effectivement qu'on commence à s'installer à partir du 9 avril, enfin que l'université commence à s'installer le 9 avril. Mais je saurai définitivement dans quelques jours si je peux réceptionner les travaux. Amiens Métropole ne réceptionnera pas les travaux si elle n'est pas assurée que derrière l'Université et l'État en acceptent la prise en charge quasi immédiatement, comme c'est normalement le cas.

Il y avait, il y a quelques mois, 12 000 réserves. Ce chiffre a baissé progressivement, mais il n'y a pas si longtemps nous en avons encore 3 000. Et nous nous sommes mis d'accord avec l'Université et l'État, compte tenu de la situation exceptionnelle dans laquelle on se trouvait, pour que par rapport à la convention d'origine, nous puissions accepter la réception des travaux à la condition que les réserves dites bloquantes, autrement dit les plus importantes, soient levées. J'ai bon espoir, cette fois, que ce soit le cas.

Ça veut dire qu'il restera sans doute quelques réserves moins importantes qui, elles, seront levées pendant l'installation de l'Université. Mais aujourd'hui, la convention qu'on vous demande de ratifier est indispensable puisqu'elle change les conditions dans lesquelles on devait réceptionner à l'origine, à notre demande, de façon à ce qu'il ne soit question que des réserves bloquantes. Sinon au départ c'était prévu 0 réserve.

Les circonstances sont telles qu'on a dû très régulièrement se réunir, dialoguer y compris quelquefois un peu fermement avec nos partenaires, et puis bien sûr surtout faire en sorte d'arriver à ce que toutes les entreprises soient sur le chantier, comme il le fallait, pour terminer le travail.

Il y aura beaucoup de choses à dire, le moment venu, sur la façon dont les choses se sont déroulées depuis l'origine. Ce que je souhaite profondément, c'est de pouvoir réceptionner ces travaux et pouvoir confier les clés à Monsieur le Président de l'Université dans un délai immédiatement rapproché, de façon à ce qu'on sorte enfin de ce dossier assez calamiteux, je dois dire, dans la façon dont il s'est déroulé.

Voilà ce que je voulais vous préciser après le rapport d'Olivier JARDÉ.

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur CARDON.

**M. CARDON** : Monsieur le Président, qualifier le chantier de la Citadelle de calamiteux, c'est injurier l'avenir de notre métropole !

Que ce chantier était complexe, tous ceux ici qui l'ont porté le savaient, et sous différentes majorités puisque initié par Gilles DE ROBIEN, négocié dans un contrat dans un temps particulier avec la région, une volonté politique affirmée à cette époque-là, porté et assumé, parce que s'il n'avait pas été assumé à l'époque par Gilles DEMAILLY par la suite, il n'aurait, à mon avis, jamais vu le jour. Je vous le dis comme je le pense et j'étais bien placé pour le savoir. Et que ce chantier était complexe, tout le monde le savait.

Que vous émettiez aujourd'hui des réserves pour prémunir la métropole, personne ici, sur l'avenant, ne va vous porter quelque remarque que ce soit.

Mais que vous qualifiez ce chantier de calamiteux montre à quel point vous n'avez pas compris tout l'intérêt que représentait ce chantier pour le développement de notre métropole demain ! Le développement bien sûr universitaire, le développement touristique parce que ce sera un fabuleux lieu de promenade touristique, et puis le développement tout simplement économique parce que ça remet au cœur de la ville les outils qui sont l'innovation de demain. Donc vraiment, que vous

qualifiez ce chantier de calamiteux montre à quel point vous n'avez pas compris ce que ça représentait !

Alors que vous vous battiez pour les aspects techniques, c'est bien normal. Il faut le faire et nous voterons d'ailleurs l'avenant. Il faut se prémunir de la suite sur un chantier, je rappelle, au départ d'une centaine de millions € qui en ferait à peu près 110 aujourd'hui. Et sur le dérapage, si vous voulez en parler, on pourra en parler. Mais on prendra d'autres exemples du passé et vous verrez que finalement à peine 10 % sur un chantier de ce type-là, ce n'est vraiment pas grand-chose, surtout que sur ce 10 % il y en a qui ont été quasiment imposés par l'État qui a utilisé notre volonté politique notamment sur des aspects patrimoniaux pour nous forcer un peu la main.

Mais on ne peut pas vous laisser dire ça parce que c'est vraiment insulter l'avenir ! Vous n'avez pas compris.

Et la dernière phase qu'il y aura à mener, c'est la négociation avec l'Université parce qu'on veut vous rappeler ici, puisque visiblement vous n'avez pas bien compris le dossier, que bien sûr pendant 9 à 10 mois de l'année il y a de l'université, mais que tout le reste du temps où il n'y a pas l'université, il doit y avoir la ville : la ville festive, la ville qu'on visite, un espace supplémentaire qui vient d'ailleurs après le parc qui est juste à côté, le parc Saint-Pierre, prolonger une promenade fabuleuse dans la ville ! Si vous n'avez pas compris qu'il fallait se battre avec l'Université pour que cet espace reste ouvert aux habitants d'Amiens, et ça vous n'en parlez jamais, ça nous inquiète ! Ça nous inquiète vraiment !

Monsieur le Président, reprenez-vous ! C'est un beau chantier d'avenir ! Il a été compliqué, il est difficile, mais reprenez-vous s'il vous plaît !

**M. GEST** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

S'il n'y en a pas, Monsieur CARDON, je n'ai peut-être pas compris le chantier, mais j'ai compris une chose : c'est que vous étiez drôlement chatouilleux sur ce sujet. Et vu la façon dont ça s'est passé, je comprends pourquoi ! Mais on aura l'occasion de l'expliquer le moment venu.

J'essaye de parler et de m'exprimer en français, mais sans doute ne suis-je pas encore assez précis : bien entendu, quand je parle d'un chantier, c'est effectivement la façon dont les choses se sont déroulées depuis le lancement du chantier. Et je répète que ce chantier a été calamiteux pour des raisons de décisions d'origine, on y reviendra, et ensuite pour des découvertes qui ont pu être faites, désagréables – ça, ça peut toujours arriver effectivement dans un lieu ancien –, mais également pour des comportements d'un certain nombre d'entreprises qui n'ont pas été convenables.

Tout cela cumulé nous a amenés à un chantier qui a dérapé de deux ans et qui, je le répète, il y a encore quelques semaines, présentait un nombre de réserves, dont certaines non négligeables, très important.

Quant au dérapage financier, on fera le compte quand on aura vraiment tous les éléments des procédures judiciaires engagées, etc., et à ce moment-là je vous enverrai la facture, rassurez-vous, Monsieur CARDON !

Mais il se trouve que j'ai très, très bien compris qu'une fois ce chantier calamiteux terminé, nous aurons un édifice magnifique. Et je vous remercie d'avoir rendu hommage à celui, et à l'équipe qui

l'entourait, qui avait en effet choisi, il y a bien longtemps, de transformer la Citadelle en Université. C'était effectivement une très bonne idée.

Et je conviens qu'au moins, puisque c'est d'ailleurs l'unique grand chantier du mandat précédent, s'il y a une chose que je dois reconnaître, c'est qu'il y a eu sur ce dossier une forme de continuité. Mais avoir la continuité, ça ne suffit pas. Il faut faire en sorte que le dossier soit bien lancé et éviter les problèmes, justement qui pour beaucoup résultent de cela, que nous avons eus dans ce chantier-là.

Après, on n'a pas besoin de se battre avec qui que ce soit, Monsieur CARDON, avec l'Université. Pour ce qui concerne l'utilisation des parties extérieures au bâtiment, ça demeure la propriété de la ville d'Amiens. Mon problème n'est pas de me battre avec qui que ce soit. Mon problème, ce sera surtout d'arriver à faire vivre ça en respectant la sécurité des lieux, en faisant en sorte que l'on puisse effectivement mixer les activités, en faisant en sorte qu'il y ait des promenades, comme vous le dites, assez spectaculaires en toute sécurité, et en faisant en sorte que ça n'entraîne pas trop de travail supplémentaire pour nos équipes au niveau de l'entretien et également beaucoup de complexité pour commercialiser les quelques mètres carrés que nous avons dans l'espace pour y installer, par exemple, des commerces.

Une fois qu'on aura fait tout ça, on n'enlèvera rien à une réalisation architecturale de qualité, même si effectivement on a aussi eu des difficultés avec le maître d'œuvre. C'est un ensemble.

Donc il faut séparer le chantier, autrement dit le temps des travaux, et en l'occurrence, là, ce mot « chantier » n'a jamais aussi bien porté son nom, je peux vous le dire, et par ailleurs la réalisation faisant suite au chantier qui sera effectivement un édifice de qualité qui viendra effectivement démontrer que ceux qui en avaient l'idée avaient raison. C'est bien ce que vous avez dit. D'ailleurs, c'est le seul point que je partage avec votre intervention.

Voilà ce que je pouvais vous répondre. J'espère qu'on va enfin sortir de cela. La convention que nous modifions là nous aidera à effectivement faire en sorte que les clés soient remises à l'UPJV début avril.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **32 - ESIEE AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION.**

**M. JARDE** : L'ESIEE est notre seule école d'ingénieurs et elle a des partenariats intéressants dans le monde entier et travaille en association avec le tissu industriel.

En 2017, pour l'année universitaire 2017-2018, nous avons 522 étudiants, ce qui montre une augmentation massive, puisque depuis 2014 c'est une augmentation de 30 %. Nous avons 25 % de boursiers et 45 % sont issus de notre région. Cette école remplit donc complètement cette vocation d'école d'ingénieurs pour notre territoire.

Les projets marquants, c'est d'abord la Commission des Titres d'Ingénieurs qui a prolongé de façon maximale, et j'insiste bien là-dessus, le titre d'ingénieur qui est un titre protégé jusqu'en 2022. Il y a eu, cette année, deux nouvelles sections par apprentissage : production automatisée et usine connectée. Et il y a aussi quelque chose d'important, c'est l'aménagement d'une salle de serveurs avec l'UPJV qui est la plateforme MATRICS

Ce qui est tout à fait intéressant et rassurant, c'est que lorsque l'on remet les diplômes, avec Alain GEST, 85 % des étudiants ont déjà un contrat de travail, c'est-à-dire pratiquement tous.

Avec cette école, nous avons une orientation stratégique dans quatre dimensions. Ce sont des ingénieurs à la fois généralistes, experts, à forte culture internationale et agiles dans leurs adaptations avec leurs relations internationales par des séjours à l'étranger obligatoires et un Master uniquement en anglais.

Nous vous proposons donc pour l'année 2018 la mise en place d'une convention de partenariat relative au versement d'une subvention annuelle de 750 000 €. Je vous rappelle que la CCI donne une subvention de 1 372 584 €, le conseil régional une subvention de 807 500 € pour le fonctionnement et de 77 678 € dans le cadre de la chaire académique. Nous mettons en plus à disposition de l'ESIEE des locaux qui appartiennent à la ville d'Amiens.

Nous sommes parfaitement en synergie entre l'ESIEE et la métropole dans le cadre du Pacte pour l'emploi et l'innovation.

Nous souhaitons donner une subvention de 750 000 € à l'école ESIEE pour cette année.

**M. GEST** : Merci. Il y a une question de René ANGER.

**M. ANGER** : Oui, Monsieur le Président.

Le concours apporté par Amiens Métropole à l'ESIEE est consécutif à un accord qui avait été passé entre les différentes collectivités, en tout cas entre la région, la chambre de commerce et Amiens Métropole, pour permettre à cette école de continuer à exister et dans une perspective de convergence avec l'Université de Picardie Jules Verne.

L'idée de cette convergence était de fusionner les enseignements, d'amener par l'Université la recherche qui manquait à l'ESIEE et à terme y compris de faire des économies de fonctionnement dans la mesure où on aurait pu mutualiser des moyens et services.

La fusion immédiate qui avait été évoquée à un moment s'avérant très compliquée, s'agissant d'une école d'ingénieurs, puisqu'en fait on a un problème de droits d'inscription qui contribuent à l'équilibre économique, et l'Université ne peut pas avoir des droits d'inscription au niveau de l'ESIEE. Il a été décidé donc cette idée de convergence qui s'est traduite d'ailleurs par l'entrée ès qualités du président de l'UPJV dans l'association qui gère les sièges, je crois qu'il en est vice-président, et par la mise à disposition par l'Université de Picardie Jules Verne du directeur actuel de l'ESIEE.

Pour un tas de raisons, y compris pour des raisons personnelles que beaucoup d'entre vous connaissent, les relations entre l'Université de Picardie Jules Verne et l'ESIEE ne sont pas au beau fixe et la convergence que nous appelons de nos vœux, y compris dans un intérêt financier pour la collectivité puisque 750 000 € ce n'est pas rien, et par ailleurs le fait qu'une collectivité finance une école d'ingénieurs n'est pas non plus une évidence. Dans la région Hauts-de-France, en tout cas en Picardie, c'était le seul cas. Ce n'est pas une évidence. C'est une situation dangereuse pour la pérennité de l'établissement, si on ne trouve pas un autre modèle.

Donc ce que je souhaiterais, c'est que soit l'accord qui justifie le fait qu'on délibère sur 750 000 € est respecté et donc il faudrait qu'on ait des signes de convergence, en admettant que la

responsabilité de la non-convergence est partagée, soit on nous propose un autre modèle, mais on ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas un problème.

Donc moi, je sollicite du président d'Amiens Métropole qu'il prenne l'initiative de réunir les partenaires pour faire le point pour savoir quelle est leur stratégie, ce qu'ils veulent, comment on fait maintenant.

D'ici là, effectivement, nous voterons le concours à l'ESIEE, mais on ne peut pas laisser pourrir la situation comme ça.

**M. GEST** : Monsieur CARDON.

**M. CARDON** : René ANGER, ça ne m'étonne pas beaucoup, a dit une partie des choses que je voulais dire.

Je voudrais vraiment essayer de faire passer le message qu'autant au moment de sa création, et encore, la volonté à la fois des pouvoirs locaux et des pouvoirs économiques était un plus pour l'agglomération. Je ne ferai pas de remarque sur le chantier de l'ESIEE ou les chantiers de l'ESIEE et leurs difficultés et leurs coûts. Je ne voudrais pas être désagréable avec le président, parce que là les dépassements ont été bien au-delà des 10 % !

Mais aujourd'hui, une école de cette taille n'a quasiment plus de sens si elle n'est pas adossée à des équipes de recherche qui lui permettent justement de faire évoluer son enseignement et d'être aussi une espèce d'espace de transferts technologiques entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée et puis les ingénieurs qui vont fabriquer les prototypes de tout ce qu'on est en train d'essayer d'inventer dans nos labos de recherche.

Et donc nous avons une Université sans école d'ingénieurs, nous avons une école d'ingénieurs sans équipes de recherche. Si l'un et l'autre font partie de la même maison, tout le monde a à y gagner, y compris sur les 750 000 € dont parlait René ANGER, mais y compris sur l'avenir de cette école.

Et puis si l'État, pour une fois, pouvait financer l'enseignement supérieur un peu plus qu'il ne l'a jamais fait dans cette partie du territoire, ça ne serait pas non plus forcément quelque chose de complètement négatif.

Donc on est vraiment persuadés que même si ça va mieux aujourd'hui sur les recrutements, est-ce qu'il reste du sens à acheter une franchise à une école parisienne qui n'en a rien à faire de nous, puisque l'ESIEE c'est un nom que nous partageons avec une école près de Paris ? Ça nous coûte de l'argent, ça nous rapporte peu. Remettre du sens dans tout ça, c'est ce qu'on souhaite et en plus c'est ce qui a été prévu, signé et voulu par toutes les parties.

Et puis la deuxième partie de mon intervention, Monsieur le Président, vous l'avez faite lors du débat sur le Pacte pour l'emploi. Vous n'avez pas repris un certain nombre d'éléments. Vous voudrez vous convaincre qu'aujourd'hui des métropoles comme la nôtre, et même des plus petites, s'engagent aux côtés des universités sur d'autres dossiers que ceux-là et que des bourses de thèse viendraient renforcer les équipes de recherche, qui pourraient être liées d'ailleurs à des dossiers de notre ville du futur. Tous ces éléments-là font partie des éléments stratégiques qu'une métropole comme la nôtre doit se poser et sortir du financement au fonctionnement, en tout cas sur la stratégie universitaire et l'innovation. C'est ce que nous vous demandons, Monsieur le Président.

**M. GEST :** Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Pardon, je ne voyais pas Monsieur DUPILLE !

**M. DUPILLE :** Oui, Monsieur le Président.

La situation actuelle de l'ESIEE est en amélioration. Les effectifs sont en hausse. Les rapports avec l'UPJV, qui étaient fort froids, commencent à se réchauffer un petit peu. L'ESIEE cherche des collaborations avec d'autres universités, notamment des universités de la côte en Nord-Pas-de-Calais et d'autres organismes encore. Donc, ça s'améliore.

Donc il faudrait demander à l'ESIEE qu'elle continue dans cette voie parce qu'évidemment toute seule elle ne pourra pas faire grand-chose, mais en collaboration avec un tas d'autres organismes elle pourra se développer.

Lors d'un dernier conseil d'administration, le président a dit, et ça m'a fait plaisir, que les subventions des collectivités n'avaient pas vocation à être pérennes, ce à quoi j'ai souscrit entièrement.

Là, je vois que la subvention reste au même niveau. Moi, j'avoue que j'aurais préféré qu'elle soit un peu diminuée. Il me semblait que 500 000 € c'était bien. C'est ce qu'il y avait avant d'ailleurs, avant que vous n'augmentiez la subvention.

Je crois qu'il faut encourager l'ESIEE à se développer et à aussi, dans son budget, prendre en compte la diminution de notre subvention. Et donc j'espère que pour l'année prochaine, vous pousserez un peu la roue pour que cette subvention diminue.

Pour cette année, on fera comme l'année dernière : on s'abstiendra.

**M. GEST :** Y a-t-il une autre prise de parole ? Bien.

Je voulais simplement vous dire, sur ce dossier, qu'effectivement il y a de cela maintenant 4 ans, en 2014, il y avait 350 étudiants à l'ESIEE. S'il y avait 350 étudiants à l'ESIEE, c'était notamment parce que, compte tenu de la participation diminuée d'Amiens Métropole de 750 000 € à 500 000 €, l'école avait tout simplement diminué sur sa communication et résultat des courses : il y avait moins de communication, il y avait moins d'élèves.

C'est ce qui nous a amenés, en plus de l'accord que René ANGER a rappelé tout à l'heure avec l'Université et la région, à rehausser la participation d'Amiens Métropole.

Bien évidemment, même si nous avons un particularisme amiénois pour avoir toujours soutenu des écoles dont nous estimions qu'elles étaient nécessaires à l'attractivité de la ville – c'était le cas de l'école de commerce, c'est le cas de l'ESIEE depuis son arrivée à Amiens –, il est exact, Monsieur DUPILLE, qu'il n'y a aucune fatalité à ce qu'une collectivité verse *ad vitam aeternam* la même somme.

C'est la raison pour laquelle nous travaillons, avec l'Université, avec la chambre de commerce qui participe financièrement à un niveau supérieur au nôtre dans cette affaire, à des orientations et des modifications qui pourraient d'une part, nous garantir un nombre d'étudiants suffisant et même supérieur et par ailleurs, évidemment, à ce qu'on garde une image d'école ingénieurs importante à Amiens parce que nous en avons besoin en termes d'attractivité de la ville.

J'ajoute que même s'il n'y a pas que des étudiants issus de la Picardie, il y en a quand même pas mal. Et donc jusqu'à présent, en plus, il y a beaucoup d'entreprises de notre région, de notre département, qui sont très contentes de trouver les ingénieurs qui sont formés à l'ESIEE.

Nous travaillons sur ce sujet et j'espère que nous aurons des possibilités nouvelles qui nous seront rendues possibles dans quelque temps, et dont nous vous ferons part, et qui peut-être se traduiront aussi effectivement progressivement par une baisse de la participation d'Amiens Métropole.

Dans l'attente, il va de soi que nous avons bien indiqué au président de l'Université que nous étions, pour l'heure, très attachés à l'école d'ingénieurs telle qu'elle est aujourd'hui, et qu'on pouvait travailler ensemble à un développement de cette école sans obérer pour autant les projets que lui-même pourrait avoir dans un domaine assez proche. C'est ce à quoi nous travaillons actuellement et j'espère que d'ici quelque temps on aura des nouvelles intéressantes à vous donner sur le sujet.

Je mets maintenant aux voix ce rapport sur l'ESIEE.

**ADOPTE**

Observations :

*M. DUPILLE et Mme BOUVET se sont abstenus.*

### **33 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2018. 1<sup>ERE</sup> REPARTITION. CONVENTIONS.**

**M. JARDE :** Il y a une subvention pour « Faites de la Science » (faites s'écrit F-A-I-T-E-S), c'est-à-dire susciter la curiosité et l'enthousiasme de nos jeunes, puisque nous avons quand même en France et dans notre région un déficit de scientifiques. Je vous propose donc une subvention de 1 000 €.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Campus des Métiers et des Qualifications « Bioraffinerie végétale et chimie durable », il faut valoriser la filière chimie et biotechnologies, et donc nous vous proposons une subvention de 10 000 €.

La semaine prochaine aura lieu la 20<sup>e</sup> édition de Tech de Pub, qui est la meilleure publicité réalisée par les étudiants, qui participe à l'insertion professionnelle des étudiants, et nous vous proposons une subvention de 1 000 €.

Notre ville est particulièrement universitaire et c'est un atout. Il y a une Fédération des associations étudiantes picardes qui a des actions culturelles et donc c'est une subvention de 2 500 € qu'il est proposé de leur allouer.

Pour l'Association amiénoise des étudiants en ingénierie de la santé, il y a un job dating et là c'est plus symbolique qu'autre chose : c'est une subvention de 467 €.

Et puis le dernier point : nous avons un Pacte pour l'emploi et l'innovation. Il y a « Les entrepreneuriales » qui ont pour objectif la réussite des nouveaux entrepreneurs issus le plus souvent du monde étudiant dans le programme PÉPite. On a accompagné 10 équipes et l'année dernière nous avons eu, sur 355 équipes nationales, la 3<sup>e</sup> place, ce qui est un très beau succès, et pour lequel nous vous proposons une subvention de 5 880 €.

**M. GEST :** Merci.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question.

Je le mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**34 - LA MACHINERIE. SUBVENTIONS. ANNEE 2018. CONVENTIONS.**

**M. MERCUZOT** : Pour le point n° 34, il s'agit, dans le cadre du Pacte pour l'emploi et l'innovation, d'approuver d'une part, le partenariat avec La Machinerie sur l'année 2018 et, d'autre part, de bien vouloir lui accorder une subvention de fonctionnement de 50 000 € et une subvention d'investissement d'un montant de 42 146 €.

Il est également proposé d'approuver les conventions correspondantes et d'autoriser le président à les signer.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**35 - ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE HAUTS-DE-FRANCE. ANNEE 2018. CONVENTION DE PARTENARIAT.**

**M. MERCUZOT** : L'association Entreprendre pour Apprendre Hauts-de-France propose de poursuivre le renforcement de son action sur le territoire d'Amiens Métropole ainsi que le déploiement de nouveaux modèles de sensibilisation à la création d'entreprises destinés aux élèves du secondaire.

Dans le cadre toujours du Pacte pour l'emploi et l'innovation, il est proposé d'approuver la convention à intervenir avec cette association qui prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €. Il convient évidemment d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

**M. GEST** : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**36 - ZAC JULES VERNE. COMPTE-RENDU A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL). ANNEE 2016. AVENANT N°9 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT.**

**M. MERCUZOT** : Il est proposé d'approuver le compte rendu à notre collectivité relatif à la réalisation de la ZAC Jules Verne pour l'année 2016, établi par l'aménageur, c'est-à-dire la chambre de commerce et d'industrie territoriale Amiens Picardie.

Il est également demandé d'approuver le montant prévisionnel de la participation de la collectivité, en baisse sensible à ce stade, qui s'élèverait à 3 034 295 €, et d'approuver l'avenant n° 9 qui prend acte de ce montant.

Il est, là encore, prévu d'autoriser le président à signer cet avenant.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **37 - BHNS. AMIENS. AMENAGEMENTS VOIRIES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. RIFFLART** : Dans le cadre de son projet de Bus à Haut Niveau de Service, Amiens Métropole engage une transformation profonde en matière d'aménagements urbains dans plusieurs secteurs clés de son territoire.

La ville d'Amiens, principalement concernée par ces travaux, participerait au financement de cette opération à hauteur de 28,42 % des dépenses, soit un montant estimé à 10 millions €, indispensables donc à la réalisation de cette opération.

Ce point me permet de faire peut-être une petite synthèse maintenant assez stabilisée du plan de financement de ce projet.

Je rappelle que le coût est évalué actuellement, enfin est évalué et est certain, à 122,7 millions €, et que le total des subventions et fonds de concours attendus pour ce projet s'élève maintenant à 36 429 000 €, soit à peu près 30 % du budget total. Il se décompose en 10 millions € depuis la région Hauts-de-France, 10,5 millions € depuis l'État, 3,3 millions € depuis le dispositif Investissement territorial intégré, appelé ITI, de l'ADEME à hauteur de 1 226 000 €, de TEPCV, c'est-à-dire des Territoires à énergie positive pour la croissance verte, à hauteur de 715 000 €, d'une dotation de la politique de la ville à hauteur de 688 000 € et évidemment ce fonds de concours de la ville d'Amiens à hauteur de 10 millions €.

J'ajouterai aussi qu'en complément de ces subventions et fonds de concours, la région Hauts-de-France versera une participation de 1 660 000 € dans le cadre du transfert de maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement du parvis nord de la cité scolaire qui sera donc enfin terminé.

Je vous propose donc d'approuver ce projet de convention tel qu'il est annexé à ce rapport.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD** : Merci Monsieur le Président.

J'ai fait une intervention similaire en conseil municipal. Je voulais la partager avec les collègues de la métropole, sachant que ça prolonge un débat qu'on a eu en commission.

Même si bien sûr tout n'est pas parfait dans ce projet de BHNS en termes d'efficacité du service de transport, pour notre part, nous estimons justifié d'approuver ce fonds de concours en provenance de la ville d'Amiens, nous l'avons voté aussi au conseil municipal, compte tenu de l'amélioration qualitative des voiries et espaces publics que les Amiénois peuvent attendre des travaux du BHNS. De plus, c'est une démarche volontaire de la ville puisque ce fonds de concours n'est pas prévu dans le pacte de solidarité financière et fiscale de la métropole.

Néanmoins, pour d'autres opérations, on peut dire que s'il y a eu un partage des compétences, la conséquence doit être d'en assumer les charges correspondantes qui ont été dûment réparties à l'origine.

C'est un débat que vous considérez comme tranché parce que vous avez inscrit le principe dans le pacte de solidarité financière et fiscale à l'échelle de la métropole. Mais on peut constater tout de même que la convergence fiscale entre les communes, qui y figure entre autres principes, n'est pas au rendez-vous, les Amiénois, pour lesquels la pression fiscale est élevée alors que la richesse par habitant est la plus basse de la communauté d'agglomération et alors qu'Amiens supporte le plus de charges de centralité, notamment au plan social, peuvent légitimement s'interroger sur le niveau de leur contribution aux dépenses globalisées de la ville d'Amiens et d'Amiens Métropole.

Certes, la ville centre bénéficie des échanges économiques liés à son rôle, mais cela n'empêche pas de se questionner sur une possible réciprocité des fonds de concours entre la métropole et la ville ou sur un nouveau classement, par exemple, des voiries qui tiennent compte de la fréquentation des axes communaux ou encore, comme je l'ai dit, sur une convergence des taux d'imposition à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Bien évidemment, comme je l'ai également précisé au conseil municipal, tout cela doit se faire sans brusquerie, en prenant le temps, sans remise en cause du bon esprit qui règne entre les communes, mais pour autant sans esquiver la question à l'heure où les finances des collectivités sont sous la pression de l'État.

Voilà ce que je souhaitais dire. C'est une forme d'ouverture du débat qui est élargi évidemment au-delà de la question du BHNS et de la délibération qui nous est proposée ce soir.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Brigitte FOURÉ.

**MME FOURE** : Merci Monsieur le Président.

Moi, je voudrais dire tout simplement que quand on est dans une instance comme le conseil d'Amiens Métropole ou quand on est maire de la ville d'Amiens, on se doit d'essayer de regarder les choses de la manière la plus objective possible et de manière sereine évidemment.

Le projet d'aménagement des quatre lignes de BHNS, c'est d'abord un projet de transport en commun certes, mais c'est aussi et surtout, et on le voit avec ces vues, un projet d'aménagement urbain, un projet qui va transformer profondément l'ensemble des quartiers de notre ville qui vont voir passer ce nouvel aménagement.

On ne se contente pas de faire des voiries dédiées au Bus à Haut Niveau de Service. On ne se contente pas de faire aussi un bus électrique et donc à haute qualité environnementale. Mais on en profite pour aménager les espaces publics aux alentours. On les aménage avec des bancs, avec des corbeilles, avec des lampadaires, avec une espèce de colonne, je ne trouve plus le terme, qui va marquer les quais de bus et les arrêts. Et puis c'est tout l'aménagement aussi paysager que vous voyez puisqu'il y a un certain nombre d'arbres qui, par endroits, ont été supprimés, mais qui vont être remplacés par un nombre beaucoup plus important de nouveaux arbres. C'est aussi un espace qui est planté. Donc, c'est vraiment tout un aménagement global qui est réalisé à travers ce dossier.

Et du coup, il m'a semblé à moi, en tant que maire, et il nous a semblé à nous, au moins au sein de la majorité municipale, qu'il était logique que la ville d'Amiens participe et que le contribuable

amiénois ne paye pas qu'en tant que contribuable métropolitain, mais qu'il participe aussi en tant que contribuable amiénois, parce qu'il va y avoir manifestement une amélioration très substantielle de la qualité environnementale de notre ville et de la beauté de notre ville grâce à ce projet.

Donc c'est la raison pour laquelle, en toute objectivité, même si ça n'a pas été prévu en effet dans le pacte financier qui a été conclu entre les communes d'Amiens Métropole et la communauté d'agglomération, il m'a paru logique que la ville d'Amiens participe, au travers d'un fonds de concours, à ce beau projet qui est vraiment un projet extrêmement important pour l'ensemble des habitants de notre métropole, dont les Amiénois.

**M. GEST** : Tout a été dit, je crois, pour répondre à la remarque de Monsieur LESSARD.

C'est vrai qu'il y a un changement important aussi depuis 2014 : c'est que la ville d'Amiens paye des fonds de concours. Ça, c'est un changement effectivement important : c'est que tout le monde paye pareil. Ça, c'est aussi un autre changement important. Les fonds de concours sont payés par toutes les communes et donc effectivement ça, c'est important.

Mais surtout, ce que vient de dire Brigitte FOURÉ est extrêmement également important dans la mesure où la ville d'Amiens participe à un projet qui améliore très sensiblement, évidemment, son bien-être, son attractivité, qui profite à tout le monde bien sûr. Mais je répète : 10 millions sur 122 millions, c'est un acte fort, mais en même temps c'est 122 millions, le budget. Donc c'est la raison pour laquelle effectivement cette chose-là a été envisagée et je remercie Madame le Maire d'Amiens d'avoir souscrit à cette idée.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **38 - DSP BUSCYCLETTE. RAPPORT D'ACTIVITE. ANNEE 2016.**

**M. RIFFLART** : Très succinctement, je vous invite à prendre acte du rapport d'activité produit au titre de l'année 2016 de l'association Vélo Service, dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la délégation de service public liée au vélo, du nom de Buscyclette. Ce rapport a été largement débattu et expliqué au cours de la commission ad hoc.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix. Pardon ? Ah oui ! Je ne m'y ferai jamais : on prend acte du rapport.

**DONT ACTE**

### **39 - TRANSPORTS ROUTIERS DE VOYAGEURS. RESSORT TERRITORIAL DE L'AGGLOMERATION. CONVENTION AVEC LA REGION HAUTS-DE-FRANCE.**

**M. RIFFLART** : Après avoir pris acte du point 38, on va peut-être délibérer sur le point 39 qui concerne ces transports routiers de voyageurs du ressort territorial de l'agglomération et la convention de fait qu'il faut maintenant établir avec la Région Hauts-de-France. Pourquoi ?

La gestion des transports scolaires et routiers est du ressort territorial d'Amiens Métropole et faisait l'objet d'une convention avec le Département de la Somme, puisque telle était sa compétence transférée.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, la compétence d'organisation des lignes interurbaines a été transférée du Département à la Région Hauts-de-France le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En outre, le transfert de la compétence d'organisation du transport scolaire à la Région est effectif, lui, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la nouvelle convention à intervenir avec la Région. Je vous propose également d'autoriser le président à la signer.

Pour information, Amiens Métropole percevra de la part de la part de la Région un montant annuel de 603 132 €, montant qui, il faut l'avouer, est relativement constant depuis une dizaine d'années.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Si, Monsieur HUTIN !

**M. HUTIN** : C'est juste pour réagir à cette information d'une évolution qui n'a pas été faite depuis 10 ans. À combien estimez-vous maintenant le coût de ce transport scolaire que du coup Amiens Métropole prend en charge pour partie ?

**M. RIFFLART** : Alors là sincèrement, l'estimation, tout de suite, elle est un peu difficile. C'est pour ça que cette convention d'ailleurs, comme je l'ai précisé en commission, a été votée pour une durée de deux ans et non pas pour une durée plus longue, puisque cette convention à peine transférée nécessite d'être évidemment rediscutée avec la nouvelle compétence.

On a déjà commencé évidemment à dialoguer avec cette nouvelle compétence. Encore une fois, nous sommes dans un transfert un peu hâtif et avec certes une volonté que les choses soient au plus justement redistribuées. Mais cela fait partie en effet des dialogues qu'on doit avoir avec la Région Hauts-de-France et surtout de définir les critères d'évaluation du coût réel, parce que si on ne s'entend pas sur ces critères-là au préalable, on va difficilement pouvoir dialoguer par la suite.

Donc c'est un travail en cours, et quand je dis que c'est un travail en cours, c'est un travail qui doit s'achever quand même assez rapidement puisque cette convention de deux ans, comme vous avez remarqué, elle démarre depuis 2017, donc elle viendra à terme en 2019, c'est-à-dire très bientôt. J'espère revenir vers vous avec une nouvelle convention qui redéfinira des critères au plus près du coût réel de la métropole dans le cadre de cette délégation de compétence.

**M. GEST** : Merci. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **40 - CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE. ANNEE 2018. AVENANT.**

**MME DEVEZE** : Mes chers collègues, si Françoise NYSSSEN, ministre de la Culture, fait de l'éducation artistique et culturelle une priorité, je tiens à préciser ici qu'Amiens fût pionnière dans ce domaine, puisque la collectivité a signé à la fin des années quatre-vingt-dix le premier contrat local d'éducation artistique de France. Nous poursuivons bien sûr notre action dans ce domaine.

Le contrat local d'éducation artistique permet de favoriser l'ouverture culturelle du plus grand nombre d'enfants par la rencontre de créateurs et d'œuvres d'art, et de permettre également l'acquisition d'une pratique artistique et culturelle.

En 2018, ce sont 3 800 élèves répartis dans 169 classes et 64 écoles maternelles et primaires publiques d'Amiens Métropole qui vont bénéficier, en temps scolaire et hors temps scolaire, d'une rencontre avec un artiste et des œuvres autour d'un projet artistique.

Ce travail de sensibilisation, je vous l'ai dit, est prolongé également par des actions hors temps scolaire qui concerneront cette année 3 500 enfants autour d'ateliers réguliers.

Le contrat local d'éducation artistique couvre le territoire métropolitain et prend en compte les projets déposés par l'ensemble des écoles de nos communes. En 2018, il s'agit des écoles d'Amiens, de Camon, de Dreuil-lès-Amiens, de Longueau, de Poulainville, de Rivery, de Sains-en-Amiénois, de Saleux et de Vers-sur-Selle.

Le budget global du CLEA 2018 est de 180 000 € qui sont partagés à égalité entre l'État/le ministère de la Culture à hauteur de 90 000 € et par Amiens Métropole qui participe à hauteur de 48 706 € pour le temps scolaire et à hauteur de 41 294 € pour le hors temps scolaire.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir adopter l'avenant à la convention CLEA pour l'année 2018 et je vous invite également à autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

**M. GEST** : Merci. Il y a une question de Mathilde ROY.

**MME ROY** : Oui, merci Monsieur le Président.

Ce ne sera pas une question, mais plutôt un commentaire : étant en contact régulier avec les écoles amiénoises, je peux dire que, que ce soit la communauté éducative ou les parents, voire même les enfants qui ont pu témoigner des parcours dont ils ont pu bénéficier, c'est toujours très apprécié et c'est vraiment salubre qu'on puisse développer ce genre d'action compte tenu de notre contexte. Donc je voulais juste souligner l'intérêt des actions.

**M. GEST** : Très bien ! Merci de ce témoignage.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**41 - PARC ZOOLOGIQUE D'AMIENS METROPOLE. EXPLOITATION DU SERVICE DE RESTAURATION.  
RAPPORT DE CHOIX DU MODE DE GESTION.**

**MME DEVEZE** : Concernant le parc zoologique et l'exploitation du service de restauration, dans le cadre du projet de rénovation et de développement du parc zoologique, il a été décidé de combler le manque de points de restauration au sein du parc zoologique. Il est donc proposé que trois lieux de restauration soient ouverts et offerts au public :

- Tout d'abord, le restaurant Le Pavillon bleu qui sera également ouvert en dehors des heures d'ouverture du parc zoologique aux promeneurs de la Hotoie ;
- La vente ambulante au sein du parc par le biais de triporteurs ;

- Et également un snack pour la restauration rapide tout en étant attentif à ce que les tarifs soient raisonnables.

Après analyse des différents modes de gestion envisageables, je vous propose ce soir d'approuver le principe d'une délégation de service public. La gestion du service de restauration serait ainsi confiée à un seul et unique gestionnaire pour des raisons d'ordre économique et de rentabilité, et la durée du contrat serait fixée à 7 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En soulignant que la mobilisation du candidat retenu sera dès la notification du contrat à la rentrée 2019, afin de préparer le premier exercice opérationnel en 2020.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il des questions ? René ANGER.

**M. ANGER** : Oui, Monsieur le Président.

En fait, on est appelés à délibérer sur les modalités de gestion et sur un parti pris régie/pas régie/DSP.

Pour moi, la seule question qui importe n'est pas dans le questionnement et le problème c'est qu'après on nous dira : il est trop tard pour en parler. Le vrai sujet, pour moi, c'est : qu'est-ce qu'on veut faire comme type de restaurant ? Exactement quelle image on veut donner à ce restaurant qui s'inscrit dans un équipement public et qui doit, là aussi, porter une ambition ?

S'il s'agit de faire un restaurant collectif, il n'y a aucune raison de ne pas le faire en régie puisqu'après tout on sait servir des plats en nombre, en particulier pour les personnels de cette maison. Mais s'il s'agit de faire une vitrine des produits, des savoir-faire et de la volonté de développement durable que, je crois, nous partageons tous, là effectivement il peut y avoir une DSP, d'ailleurs pas forcément avec un grand opérateur national, mais qui pourrait être l'occasion d'encourager des pratiques, une production locale et des circuits courts, et qui d'ailleurs serait une manière de porter l'image des Hortillonnages dans le parc zoologique. Donc pourquoi pas une DSP ? Mais si cette DSP permet une forme de gestion valorisante et qui valorise l'image de la ville.

Je ne sais pas si là-dessus il y a un moment où on pourra en parler ou si c'est un blanc-seing qui est donné pour gérer techniquement un problème qui, pour moi, est plus important que ça.

**M. GEST** : Marion LEPRESLE.

**MME LEPRESLE** : Oui, merci Monsieur le Président.

Ça complète un peu ce que disait René. Étant donné qu'on a déjà un service de restauration à la mairie d'Amiens qui travaille avec des producteurs locaux, qui a une habitude de restauration avec le personnel, je me demandais : est-ce que vous avez travaillé avec ce service ? Est-ce qu'il y a une impossibilité technique parce que c'est la mairie alors qu'ici on est à la métropole ? Pourquoi vous ne reprenez pas cette solution-là ? Est-ce que vous avez essayé de réfléchir à ça ? Parce qu'on a un savoir-faire ici.

Peut-être que ça ne correspond pas à la demande que vous envisagez, mais en tous les cas, on ne la connaît pas pour l'heure.

Il y a des services et des marchés qui sont déjà en cours, donc il y a un savoir-faire déjà à la mairie.

Et par contre, comme je pense que vous allez être majoritaires sur le vote pour la DSP, j'espère que vous serez très vigilants à ce que soient introduits des produits bio et locaux et aussi des repas végétariens dans la négociation avec le prestataire.

**M. GEST** : Bien. Pas d'autre demande de parole ? On donne la parole à Nathalie DEVÈZE.

**MME DEVEZE** : Oui.

Je voudrais préciser que là nous en sommes au choix du mode de gestion et pas des modalités pratiques.

Il est bien évident que nous serons très attentifs tout d'abord à ce que ce soient des prix qui soient accessibles au plus grand nombre. Et quant aux modalités pratiques, rien n'est encore arrêté.

Là, comme les délais sont contraints, que nous souhaitons que le parc puisse, malgré les travaux, offrir un nouveau visage rapidement, il s'agissait déjà d'arrêter, ce soir, le choix du mode de gestion.

Quant aux modalités pratiques et quant, concrètement, aux produits qui seront offerts, bien sûr que nous aurons un regard attentif sur les produits locaux et rien n'est tranché pour l'instant, rien n'est arrêté.

**M. GEST** : Madame LEPRESLE, vous avez déjà parlé, mais comme je suis de fort bonne humeur ce soir, vous allez avoir 30 secondes et puis Monsieur LESSARD 45. Allons-y !

**MME LEPRESLE** : Oui, parce que je n'ai pas eu de réponse quant à l'utilisation, quant à l'usage de la possibilité d'utiliser le service de restauration scolaire qui est municipal, qui existe à Amiens. Donc il n'est pas métropolitain, certes, mais il a un savoir-faire au niveau des repas pour le personnel. Est-ce que vous avez réfléchi à cette question d'utiliser ou non ce service ?

**M. GEST** : Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD** : Autrement dit, est-ce que le service municipal de restauration peut envisager de candidater à cette délégation de service public ? Est-ce que c'est possible ? Est-ce que vous avez envisagé cette solution compte tenu de la qualité des prestations de ce service et effectivement du savoir-faire, des réseaux tournés vers les producteurs locaux ? On pensait qu'il aurait pu, sans être certain de sortir gagnant, répondre à cette consultation. C'est la question qu'on se posait.

**M. GEST** : La parole est à Brigitte FOURÉ.

**MME FOURE** : Je voudrais juste rappeler que, bien entendu vous le savez, on a un service de restauration scolaire qui fonctionne en régie, mais on a aussi un service de restauration dans les EHPAD. Et au moment où il a été décidé, pas par notre majorité, que le choix du mode de gestion et de la façon de faire dans les écoles et pour le personnel serait différent de ce qui se fait pour les personnes âgées qui sont en EHPAD, ce n'est pas le même prestataire, ce ne sont pas les mêmes modalités. Je pense qu'il y a aussi des spécificités. Et je rappelle que les écoles et les centres de loisirs fonctionnent...

C'est moi qui ai la parole ! Excusez-moi, Madame LEPRESLE !

Les écoles et les centres de loisirs fonctionnent tout au long de l'année en semaine, tandis que la restauration qui est envisagée sur le parc zoologique va fonctionner tout au long de l'année, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre que je sais, sauf pendant la période de fermeture du zoo peut-être, et encore ce sera à voir parce que comme l'ancien Pavillon bleu sera ouvert sur l'extérieur, on peut tout à fait imaginer qu'il fonctionne de manière autonome par rapport aux horaires d'ouverture du zoo. Donc je pense qu'il faut être raisonnable et puis trouver les solutions qui soient les mieux adaptées.

Et comme l'a dit Nathalie DEVÈZE, l'essentiel c'est évidemment que les tarifs soient abordables pour que les familles qui viennent au zoo n'aient pas besoin de repartir loin pour aller peut-être manger une crêpe ou boire un jus de fruits ou manger le midi, mais qu'elles puissent se restaurer sur place.

**M. GEST** : Je pense que c'était important de préciser cela.

Je peux vous dire seulement une chose, c'est qu'on va essayer de faire en sorte que la restauration qu'on propose dans Le Pavillon bleu ressuscité, et qui va être effectivement accessible de l'extérieur, soit au niveau de ce qu'on peut attendre d'un établissement de cette nature, comme il y en a dans les grands zoos qui fonctionnent bien. C'est ça notre première préoccupation. On verra ce qui nous paraît le plus adapté en fonction de ça. Mais ce qui nous paraît important prioritairement, c'est de faire en sorte de trouver le bon niveau de restauration à un prix convenable pour répondre à l'attente des visiteurs d'un zoo moderne.

Je mets aux voix.

**ADOPTÉ**

Observations :

*Mme LEPRESLE et M. HUTIN ont voté contre.*

*Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, M. HADOUX (pouvoir à Mme BERGER), M. CARDON, Mme ANNOOT et M. LESSARD se sont abstenus.*

#### **42 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEL EQUIPEMENT DEDIE AUX MUSIQUES ACTUELLES. RECHERCHE DE FINANCEMENTS.**

**MME DEVEZE** : La Lune des Pirates est actuellement la seule salle labellisée musiques actuelles par le ministère de la Culture sur le territoire métropolitain et malgré une renommée nationale, elle attendait depuis longtemps une rénovation, une réhabilitation des lieux.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Président à rechercher tous les financements permettant la construction d'un nouvel équipement dédié aux musiques actuelles et de l'autoriser à signer tous les actes se rapportant à cette opération.

Je vous précise également que les études de pré-programmation qui ont été menées ont révélé des difficultés techniques et un coût de réhabilitation élevé sur l'emplacement actuel. C'est pourquoi un autre scénario a été validé avec la construction d'un nouvel équipement de 500 places, en complément de l'actuel, au croisement de la rue des Archers et de la rue Edmond Fontaine.

**M. GEST** : Merci Nathalie.

Y a-t-il des questions sur ce nouvel équipement important au profit d'une structure qui marche très, très bien, qui a fêté ses 30 ans l'année dernière et qui fera un beau festival de musique en 2018 ?

Pas de problème(s) ? Alors je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **43 - SUBVENTIONS AUX PROJETS CULTURELS. ANNEE 2018. CONVENTIONS. AVENANTS.**

**MME DEVEZE** : Je vous propose, dans le cadre des subventions aux projets culturels, de soutenir plusieurs projets qui concernent à la fois des projets événementiels, avec cette année un soutien particulier qui est apporté au Festival de bande dessinée à l'association On a Marché sur la Bulle, dont le Festival de bande dessinée est un des tout premiers de France et avec, ce que l'on sait moins parfois, un travail considérable qui est mené tout au long de l'année auprès des scolaires. Le Festival de la bande dessinée aura lieu cette année à la Halle Freyssinet pour la première fois et il aura lieu les 2 et 3 juin.

Un soutien particulier apporté également cette année au festival de La Lune des Pirates, dont c'est la deuxième édition, et qui aura lieu au parc Saint-Pierre les 22 et 24 juin.

Et également au festival Rock à Revelles dont c'est la 20<sup>e</sup> édition cette année et qui aura lieu début juillet.

Également à l'association Tas de Sable dans le cadre de Marionnettes en chemin, qui est un festival au sein de la métropole qui a lieu tous les deux ans et qui accueillera cette année les spectacles à Allonville, à Amiens, à Rivery, à Camon, à Creuse, à Glisy, à Pissy et à Remiencourt.

Il y a également des projets à la création et un soutien aux compagnies importées, des aides aux compagnies de théâtre amateur et des projets d'éducation artistique qui sont également soutenus pour un montant total de 732 200 €.

Compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur nos collectivités, c'est vraiment un effort particulier qui est apporté aux projets culturels des différentes associations.

**M. GEST** : Merci, Nathalie, d'avoir présenté ce rapport et d'avoir rappelé qu'effectivement nous faisons des efforts constants pour maintenir nos aides aux associations et notamment dans le domaine culturel. C'est encore une démonstration supplémentaire.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **44 - AMIENS. HOTEL DE BERNY. SOLLICITATIONS DES SUBVENTIONS.**

**MME DEVEZE** : Il s'agit ici de solliciter des subventions. En effet, aujourd'hui, seule une partie des édifices présents sur le site a bénéficié d'une restauration. Il faut donc poursuivre les travaux d'entretien de l'hôtel de Berny.

Ces travaux ont été inscrits dans le contrat de développement territorial de l'Amiénois qui a été signé le 16 mars 2017. Celui-ci prévoit, pour mener à bien ces travaux, un soutien financier de l'État à hauteur de 600 000 € pour une dépense totale de 1 666 000 €.

Le plan de financement pourrait également intégrer une subvention de la région, au titre du plan régional d'aménagement et d'équilibre du territoire, et également du département, au titre de la politique territoriale départementale 2017-2020.

Ainsi, afin de garantir la pérennité de ce bâtiment, magnifique au demeurant, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes subventions nécessaires à la réalisation de ce programme et de l'autoriser à signer tout acte à intervenir.

**M. GEST** : Merci.

Avant de passer au vote, je vous signale que Madame DOURNEL-GARAT, dont je salue le retour après qu'elle ait contribué à augmenter la population de notre agglomération, ne prendra pas part au vote puisqu'elle enseigne dans des écoles concernées par les subventions. J'ai été trop vite ! Ça ne fait rien, au moins vous le saurez ! Et puis je suis content de la voir revenir en plus !

On va mettre au vote le rapport qui vient d'être présenté par Nathalie DEVÈZE.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **45 - ÉCOLES DE MUSIQUE. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2018. CONVENTIONS.**

**MME DEVEZE** : Cette année marque la première année de mise en œuvre concrète du schéma métropolitain d'enseignement de la musique que nous avons adopté l'an dernier, avec une mise en œuvre progressive de ce schéma, et l'on constate que les écoles se sont globalement engagées dans un véritable contrat de progrès qui est proposé au travers de ce schéma.

Donc je vous propose d'approuver, pour l'année 2018, les subventions de fonctionnement des écoles de musique qui sont listées dans la délibération, ce qui représente un montant total de 255 608 €, et d'approuver les conventions liées en autorisant Monsieur le Président à les signer.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DOURNEL-GARAT n'a pas pris part au vote.*

#### **46 - MAISON DU THEATRE. ADHESION AU RESEAU PROFESSIONNEL HAUTS-DE-FRANCE EN SCENE. ANNEE 2018.**

**MME DEVEZE** : Cette association promeut le spectacle vivant en région. Le montant de la cotisation s'élèverait à 100 €.

M. GEST : Pas de problème(s) pour ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**47 - MAISON DU THEATRE. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE. ANNEE 2018.**

MME DEVEZE : Dans le cadre des actions pour l'accompagnement à la création via la résidence du Collectif Singulier, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de la région Hauts-de-France pour des subventions au titre des crédits d'intervention pour un montant total de 60 000 €, c'est-à-dire :

- 15 000 € pour l'accompagnement à la création via la résidence de création du Collectif Singulier ;
- 25 000 € pour les actions artistiques et culturelles dans le quartier Saint-Leu ;
- 20 000 € pour la formation des publics via le Prix Ado du théâtre contemporain.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) ?

Je mets au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**48 - MAISON DU THEATRE. DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA D.R.A.C. HAUTS-DE-FRANCE. POLE PUBLICS ET TERRITOIRES. INDUSTRIES CULTURELLES. ANNEE 2018.**

MME DEVEZE : Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de la D.R.A.C. Hauts-de-France pour des subventions au titre des crédits d'intervention pour un montant total de 24 500 € qui comprennent à la fois l'action de formation auprès du public et également une action d'accompagnement aux actions artistiques et culturelles via la résidence du poète Dominique SAMPIERO, qui était présent samedi dernier à l'ouverture du Printemps des poètes, qui rencontre cette année un vif succès auprès du public et qui n'est pas terminé.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**49 - THEATRE A L'ECOLE. CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018.**

MME DEVEZE : « Théâtre à l'école » est un dispositif qui n'existait pas et que nous avons imaginé en raison du succès d' « Orchestre à l'école », qui est le dossier suivant que je vous présenterai juste après.

« Théâtre à l'école » est un dispositif qui a été expérimenté l'année dernière et qui fonctionne bien, et qui est lié à la fois à l'envie de l'école Réaumur, mais également du Centre Culturel Jacques Tati qui accueille des élèves de l'école Réaumur pour une initiation au théâtre. Les élèves ont bénéficié l'année dernière également d'une découverte du métier de décorateur.

Ça permet aux élèves de découvrir le théâtre et de monter sur scène également à la fin de l'année, pour une présentation publique devant les parents.

Et nous souhaitons, cette année, poursuivre ce projet « Théâtre à l'école » auprès bien sûr de l'école Réaumur, en partenariat avec le Centre Culturel Jacques Tati.

Si vous l'acceptez, la collectivité participerait à ce projet à hauteur de 5 400 €, son coût global s'élevant à 12 000 €.

**M. GEST** : Merci. Je mets aux voix ce rapport.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **50 - ORCHESTRE A L'ECOLE. CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018.**

**MME DEVEZE** : Nous poursuivons « Orchestre à l'école » en 2017-2018 en partenariat avec l'Éducation nationale, au sein des écoles Émile Lesot B et Georges Quarante à Amiens.

Pour l'année 2017-2018, ce sont 173 enfants du CE2 au CM2 de ces écoles qui participent au projet.

Je vous rappelle qu'il s'agit de mettre à disposition gratuitement des élèves un instrument de musique et que grâce à l'engagement, à l'investissement personnel des directeurs et des enseignants des écoles de musique du Diapason à Étouvie et de l'école de musique Saint-Pierre à Amiens Nord, les élèves bénéficient d'une initiation et d'un apprentissage de la musique en temps scolaire et hors temps scolaire.

Je voulais vraiment souligner ici l'engagement des directeurs et des enseignants des écoles de musique et également des enseignants de l'Éducation nationale qui, pour certains, découvrent la musique avec leurs élèves. Et nous constatons, enfin les enseignants et les directeurs me font part des résultats extrêmement positifs d'« Orchestre à l'école » tant au niveau de l'ambiance de classe, que des résultats scolaires, que de la motivation des élèves.

C'est vraiment un dispositif auquel nous sommes très attachés.

La politique de la ville contribue également au dispositif « Orchestre à l'école » avec une dotation en 2017 de 104 581 €. Hubert DELARUE l'évoquait tout à l'heure et je suis extrêmement contente en effet qu'il y ait un axe « culture » au sein de la politique de la ville.

Il y a des résultats positifs et aussi il y a un concert chaque année au mois de juin à la Maison de la culture, ce qui permet aux parents, aux familles de rentrer dans un lieu culturel, et pour beaucoup d'entre eux c'est la première fois. Donc c'est aussi le moment pour ces familles de découvrir qu'un lieu culturel, c'est pour eux.

Donc c'est vraiment un dispositif très intéressant et je dois dire, parce qu'il faut aussi le dire quand ça fonctionne bien, qu'au niveau national nous sommes cités comme exemple dans le cadre du dispositif « Orchestre à l'école ».

**M. GEST** : Merci Nathalie. Et je confirme...

**MME DEVEZE** : Je n'ai pas parlé d'argent du coup !

**M. GEST** : Quand on aime, on ne compte pas ! Allez, dis-nous quand même !

**MME DEVEZE** : Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 145 714 € pour l'année 2017-2018, avec une collaboration, je l'ai dit, de la politique de la ville de 104 581 €. Il y a donc bien sûr un partenariat avec l'Éducation nationale dans ce projet d' « Orchestre à l'école ».

**M. GEST** : Tu n'aurais pas dû parler d'argent parce que Benoît MERCUZOT a changé d'avis, tu vois !

Allez, on met aux voix !

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**51 - AMIENS. EXTENSION DE LA PISTE D'ATHLETISME DU STADE URBAIN WALLET. DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

**M. DUFLOT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, bonsoir.

Je vous propose d'approuver les travaux de réhabilitation du stade Urbain Wallet, le stade d'athlétisme qui est situé sur le Sud d'Amiens. La piste d'athlétisme serait réhabilitée, ainsi que les sautoirs. La piste passerait de 6 à 8 couloirs. Cela permettrait, entre autres, un classement FFA, c'est-à-dire Fédération Française d'Athlétisme.

Je rappelle qu'on a ici également un club d'athlétisme qui est un des plus grands clubs français, avec de brillants résultats et plus de 1 000 licenciés.

Le coût des travaux est estimé à 1 100 000 € TTC.

L'objectif de cette délibération est d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide des partenaires financiers et à demander le commencement anticipé de l'opération si besoin.

Je vous demande également de l'autoriser à signer tous actes et documents se rapportant à ce projet.

**M. GEST** : Merci, mon cher collègue.

Ça vaut la peine effectivement d'aider ce club qui est le troisième club français par équipe, je le signale, et qui attend cet équipement depuis un peu plus de 10 ans. Donc, il est ravi aujourd'hui de constater que cela va être réalisé !

Je mets aux voix ce rapport.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**52 - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. UTILISATION DE LA PISCINE LE NAUTILUS. PREPARATION A LA NAISSANCE EN MILIEU AQUATIQUE. CONVENTION.**

**M. DUFLOT** : Le conseil départemental de la Somme a sollicité la collectivité pour la mise à disposition de la piscine du Nautilus afin d'y réaliser une activité de préparation à la naissance en milieu aquatique pour les femmes enceintes.

Il est proposé que l'entrée de la piscine soit gratuite pour les participantes, mais que le coût soit supporté par le département, en fonction du tarif « Entrée Groupe » en vigueur, actuellement à 2,40 €.

Je vous propose d'approuver la convention d'occupation correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer dans le cadre d'une convention pour l'organisation d'une manifestation qui sera organisée entre le conseil départemental de la Somme et Amiens Métropole.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non.  
Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**53 - QUESTIONS ORALES.**

**M. GEST** : C'était le dernier rapport. Nous n'avons eu ni de vœu ni de question orale.

Je vous remercie de votre participation, vous souhaite une bonne fin de soirée et rendez-vous le mois prochain !

La séance est levée à 21 H 04.

Le Président de séance,

  


Alain GEST